

9<sup>ÈME</sup> Édition

CFC Africa Insights

Février 2024



# La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), exploiter le potentiel du commerce intra-africain

CFC Africa Insights

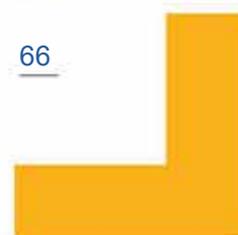
La ZLECA, exploiter le potentiel du  
commerce intra-africain





# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	<u>4</u>
Résumé exécutif	<u>6</u>
Infographies clés	<u>7</u>
Introduction	<u>9</u>
Chapitre un : Contexte de la ZLECA	<u>10</u>
Chapitre deux : Impacts macroéconomiques	<u>19</u>
Chapitre trois : Comparaisons internationales	<u>27</u>
Chapitre quatre : Études de cas sectorielles	<u>36</u>
4.1. Secteur automobile (Maroc)	<u>37</u>
4.2. Agro-industrie (Côte d'Ivoire)	<u>43</u>
4.3. Textile et habillement	<u>50</u>
4.4. Transition énergétique (diverses économies)	<u>57</u>
Conclusion et points à retenir	<u>64</u>
Glossaire	<u>65</u>
Sources citées	<u>66</u>



## AVANT-PROPOS

À l'aube d'une nouvelle ère d'intégration économique en Afrique, c'est avec grand plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de notre série « CFC Africa Insights » consacrée à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). La ZLECA représente une étape majeure vers la réalisation du plein potentiel économique de l'Afrique, la promotion du commerce et des investissements intra-africains et la promotion du développement durable sur tout le continent.

Ces dernières années, l'Afrique a fait preuve d'une résilience et d'une détermination remarquables pour surmonter divers défis sur la voie de la prospérité économique. La création de la ZLECA témoigne d'un engagement collectif des nations africaines à exploiter les vastes ressources du continent et à promouvoir la création de valeur, tout en tirant parti des opportunités de croissance et de développement partagés.

Ce rapport offre une analyse complète des opportunités et des défis liés à la ZLECA, offrant des éclairages et des analyses pour permettre aux entreprises, aux décideurs politiques et aux parties prenantes de s'adapter efficacement à ce contexte en pleine transformation. Qu'il s'agisse d'explorer l'impact potentiel sur des secteurs clés (tels que l'automobile, l'agroalimentaire, l'habillement et le textile, ou la transition énergétique), d'envisager des références internationales ambitieuses (comme celles de l'UE ou de l'ASEAN) ou de se pencher sur le paysage actuel des investissements, le rapport offre des perspectives précieuses pour éclairer les décisions stratégiques et favoriser la collaboration transfrontalière.

La ZLECA est porteuse d'un immense potentiel pour libérer le potentiel économique de l'Afrique et renforcer sa position sur la scène internationale. En supprimant les obstacles au commerce, en harmonisant les réglementations et en favorisant un environnement propice aux affaires, la ZLECA ouvre la voie à une compétitivité accrue, à l'innovation et à une croissance inclusive. De plus, elle témoigne de l'unité de l'Afrique et de sa détermination à tracer sa propre voie vers l'émergence, en s'appuyant sur sa riche diversité et sa complémentarité, source intrinsèque de force et de résilience.

Alors que nous nous engageons dans cette transformation, il est crucial de reconnaître que la concrétisation de tous les avantages de la ZLECA nécessitera des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes. Les gouvernements doivent prioriser les réformes politiques qui rationalisent le commerce et l'investissement, tandis que les entreprises doivent faire preuve d'agilité et s'adapter aux nouvelles dynamiques du marché, en saisissant les opportunités de collaboration et d'expansion.

Je suis fermement convaincu que les centres d'affaires et financiers ainsi que leurs écosystèmes respectifs ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la sensibilisation, le renforcement des capacités et la mise en place de cadres pour assurer le succès large et global de cette initiative ambitieuse.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, ainsi qu'aux dirigeants et institutions visionnaires qui font avancer le programme de la ZLECA. Ensemble, saisissons cette occasion historique de bâtir une Afrique plus prospère, interconnectée et résiliente pour les générations futures.

Je vous souhaite une agréable lecture.



## Saïd Ibrahimi

CEO - Casablanca Finance City Authority



# Résumé Exécutif

- La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est un effort ambitieux visant à stimuler la croissance et à améliorer les résultats sociaux grâce à une intégration économique accrue.

- La ZLECA est encore en chantier. De nombreux détails opérationnels, notamment le mécanisme de règlement des différends, restent à convenir. Selon le calendrier actuel, la libéralisation tarifaire ne sera pas achevée avant 2033.

- Même une fois achevée, la ZLECA créera un régime commercial souple et dirigé par l'État plutôt qu'un marché unique homogène comme l'UE.

Les CER resteront des acteurs clés. Les investisseurs et les exportateurs devront toujours tenir compte des politiques nationales et sous-régionales.

- La ZLECA stimulera les économies africaines par le biais de trois canaux principaux : des prix plus bas et un plus grand choix pour les consommateurs, de nouvelles chaînes de valeur transfrontalières et une diversification économique, ainsi qu'une dépendance réduite aux marchés étrangers.

- Dans l'ensemble, les études suggèrent que l'accord pourrait augmenter les revenus réels de 7 % d'ici 2035. L'impact sera le plus important dans les petites économies et celles qui ont actuellement des barrières commerciales élevées. Beaucoup dépend cependant de la manière dont l'accord sera finalement mis en œuvre.

- L'expérience des économies asiatiques peut servir de guide quant à la manière dont la ZLECA va évoluer. L'Afrique ne suit pas le modèle d'organisation régionale institutionnelle et juridiquement homogène de l'Europe. L'accord s'apparente davantage au système de l'ASEAN qu'à celui de l'UE.

La ZLECA encouragera la création de pôles régionaux qui contribueront à répondre à la demande africaine. Les économies africaines les plus avancées, comme le Maroc, bénéficieront à la fois de l'exportation vers de nouveaux marchés et de la possibilité de s'approvisionner en importations moins chères.

Si la ZLECA stimulera à terme l'investissement et le commerce transfrontalier des services, ce rapport se concentre sur son impact plus immédiat sur le commerce des marchandises. Il comprend quatre études de cas clés :

- Le secteur automobile marocain devrait bénéficier de l'Afrique à la fois comme source clé de demande et comme zone de production.

L'intégration des économies ouest-africaines dans ses chaînes d'approvisionnement peut réduire les coûts et créer des emplois dans toute la région.

- Le secteur agroalimentaire de la Côte d'Ivoire  
Le pays est bien placé pour fournir des aliments transformés et emballés. Avec les investissements adéquats, il pourrait également transformer une plus grande partie de sa récolte de cacao localement.

La réduction des droits de douane intra-africains permettra au secteur de l'habillement d'Afrique de l'Est de concurrencer ses concurrents asiatiques pour répondre à la demande croissante du continent. La région dispose d'abondantes ressources naturelles et d'une main-d'œuvre nombreuse. L'Éthiopie a déjà commencé à accroître sa valeur chaîne.

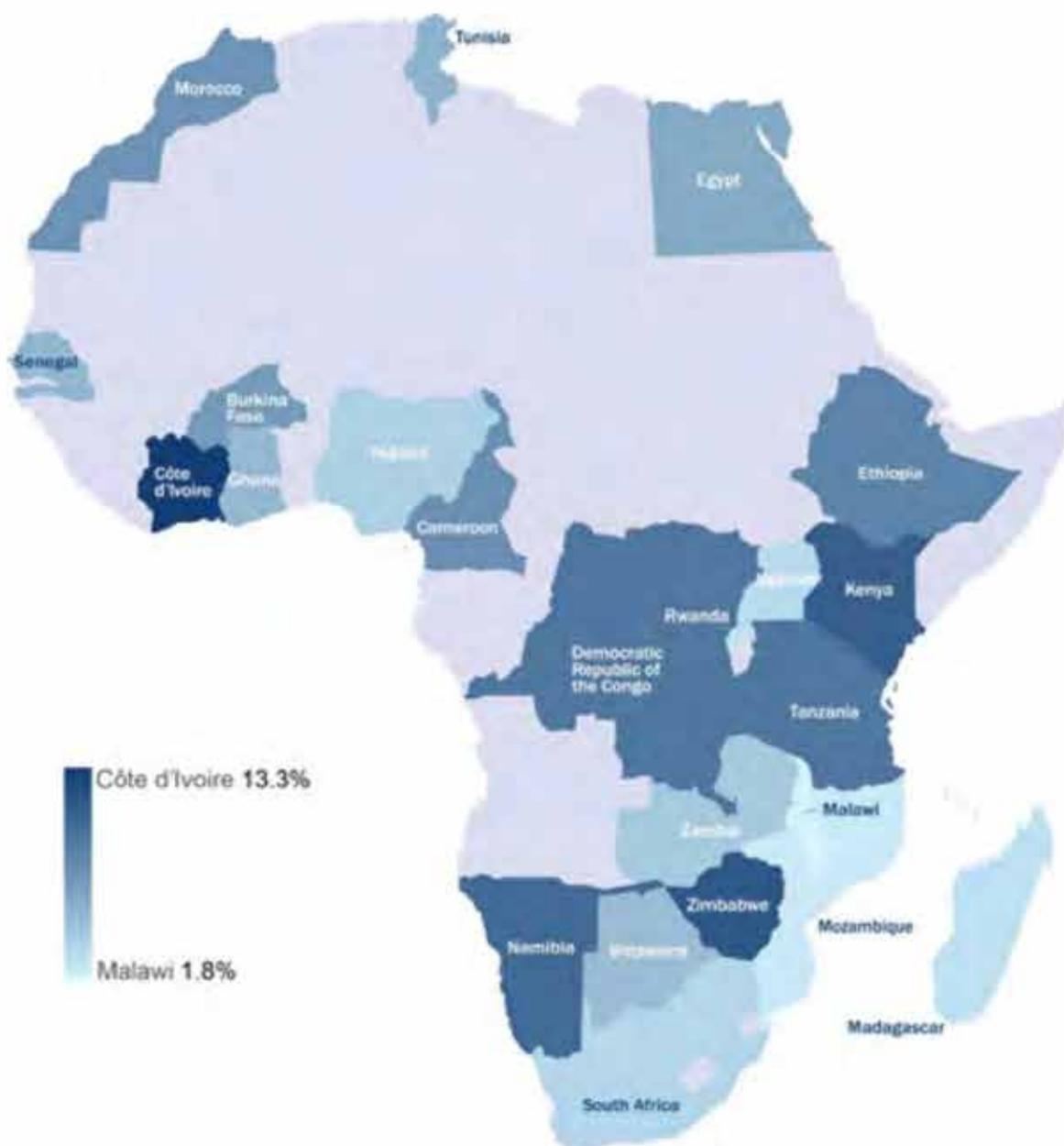
La ZLECA accélérera la transition énergétique de l'Afrique. L'intégration des réseaux électriques créera des réseaux moins chers et plus fiables, et la baisse des tarifs encouragera la production nationale de produits manufacturés comme les panneaux solaires. L'Afrique du Sud et le Maroc se distinguent par leur potentiel.

Dans chaque cas, la croissance d'un pays aura des retombées positives ailleurs. La modernisation de l'agriculture, par exemple, stimulera la demande d'intrants tels que les engrais et les tracteurs produits au Maroc et en Afrique du Sud.

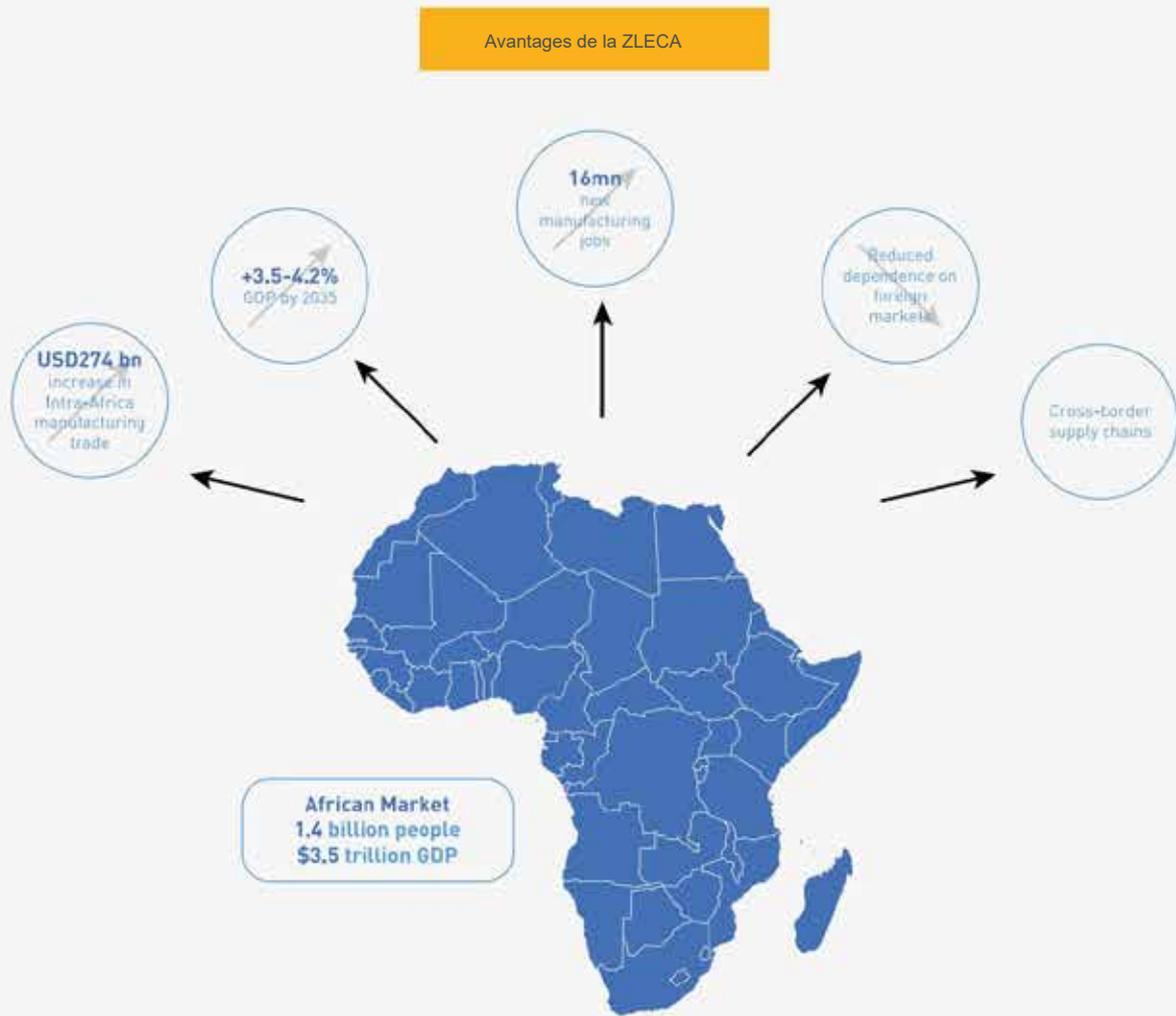
# Infographies

## Clés

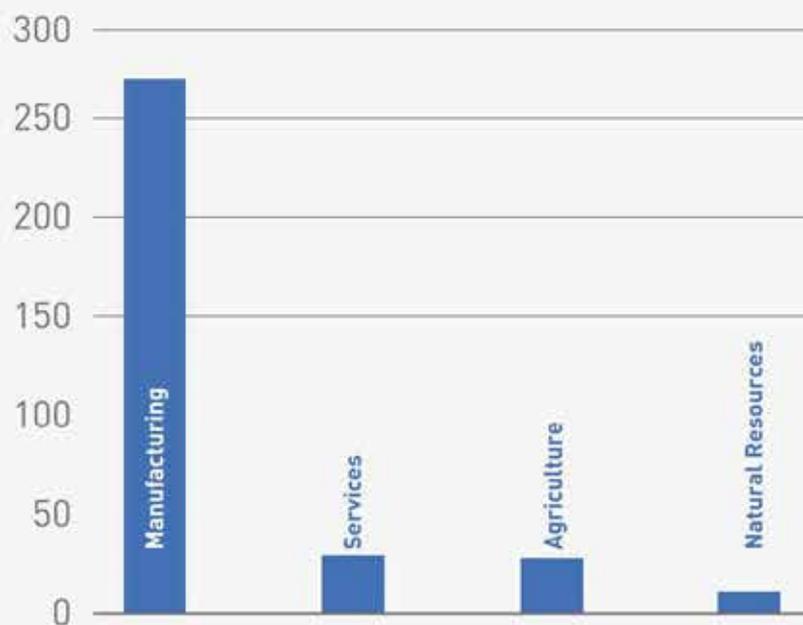
Augmentation supplémentaire des revenus réels d'ici 2035,  
% de variation par rapport à la référence hors ZLECA



Source : Banque Mondiale



**Augmentation du commerce intra-africain d'ici 2035, en milliards de dollars**



Source : Banque Mondiale

## INTRODUCTION

À l'heure où les dirigeants politiques de nombreuses régions du monde se replient sur eux-mêmes, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) constitue un exemple prometteur de collaboration entre pays pour tirer profit de l'intégration économique. Le rapport suivant analyse ce processus et présente certains des avantages pour les investisseurs et les exportateurs de la signature par l'Afrique de l'un des plus importants accords commerciaux au monde.

Il est vrai que l'accord est encore en cours d'élaboration. En effet, si la ZLECA créera à terme d'importantes opportunités pour les entreprises marocaines des secteurs de la finance, du voyage et des communications, ce rapport se concentre principalement sur son impact sur le commerce des biens, les négociations dans ce domaine ayant progressé davantage. Si l'Initiative commerciale guidée (ICG) donne déjà un aperçu du fonctionnement pratique du système, beaucoup dépendra de la manière dont la ZLECA sera finalement mise en œuvre. Le chapitre trois montre comment la forme finale de la ZLECA ressemblera davantage au modèle intergouvernemental observé en Asie qu'au modèle institutionnel développé en Europe.



John Ashbourne  
Économiste principal des marchés émergents  
BMI, Fitch Solutions

Il est toutefois déjà clair que la ZLECA offre une opportunité significative aux entreprises de tout le continent. Comme le montre ce rapport, le processus de la ZLECA améliorera le choix des consommateurs, réduira les coûts commerciaux et facilitera la création de chaînes de valeur transfrontalières. Nous sommes particulièrement optimistes quant au potentiel du secteur manufacturier, qui bénéficiera d'économies d'échelle accrues, lesquelles réduiront les coûts de production et stimuleront l'investissement. Dans l'une des quatre études de cas détaillées de ce rapport, nous soulignons comment le secteur automobile marocain bénéficiera à la fois de nouveaux marchés d'exportation et de la possibilité de s'approvisionner en composants à bas prix auprès de producteurs africains.

Nous pensons que le Maroc est particulièrement bien placé pour exploiter le potentiel du commerce intra-africain. Figurant parmi les économies les plus avancées du continent, le Maroc abrite des entreprises des secteurs de l'automobile, des engrais, des services financiers, des biens de consommation et des transports qui pourront trouver de nouveaux marchés sur tout le continent.

Nous soulignons toutefois que les bénéfices de la ZLECA seront largement partagés et créeront de la croissance sur l'ensemble du continent. En créant des chaînes de valeur transfrontalières, les économies africaines bénéficieront des succès de leurs voisins. Par exemple, la baisse des droits de douane sur les produits agricoles en Afrique de l'Ouest stimulera les exportations ivoiriennes et fera baisser les prix pour les consommateurs nigériens. Elle créera également de nouveaux marchés pour les fabricants de tracteurs sud-africains et les exportateurs d'engrais marocains.

Pour atteindre ce potentiel, les décideurs politiques devront déployer des efforts continus pour faire avancer les négociations et convenir des modalités de mise en œuvre de l'accord. En effet, comme nous le verrons au chapitre deux, la concrétisation des avantages de l'accord nécessitera également de réduire les barrières non tarifaires, de promouvoir les accords de facilitation des échanges et d'améliorer les infrastructures physiques.

Les investisseurs et les entreprises souhaitant tirer profit de la ZLECA devront déployer des efforts considérables pour s'adapter à un contexte complexe et en constante évolution. Nous espérons que ce rapport fournira un guide utile pour ce processus en constante évolution et suscitera un débat enrichissant au Maroc et ailleurs.



# CHAPITRE 1

Contexte de l'Afrique

Zone de libre-échange continentale  
(ZLECA)



La ZLECA est un ambitieux projet continental visant à intégrer les économies africaines. Son objectif est d'accélérer la croissance économique, de diversifier l'économie et d'améliorer les conditions sociales des populations africaines.

L'accord, signé par 44 chefs d'État le 21 mars 2018 et entré en vigueur après la 22e ratification le 30 mai 2019, constitue une avancée diplomatique majeure. En effet, que ce soit en termes de population ou de nombre de parties, le marché créé par la ZLECA est l'un des plus vastes au monde (voir le graphique « Zones de libre-échange sélectionnées »). Lorsque les 54 États parties auront finalement ratifié la ZLECA, celle-ci englobera un tiers de tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

### Zones de libre-échange sélectionnées

	États parties	Population	PIB (en milliards)
ZLECA	46*	1,3 milliard	3,5 USD
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	10	668 millions	10,2 USD
Accord de partenariat transpacifique global et progressiste	11	513 millions	13,5 USD
Union européenne (UE)	27	447 millions	17,8 USD
Conseil de coopération du Golfe (CCG)	6	65 millions	2,3 USD
Partenariat économique régional global (RCEP)	15	2,2 milliards	29,7 USD
Accord États-Unis-Mexique-Canada	3	500 millions	26 USD

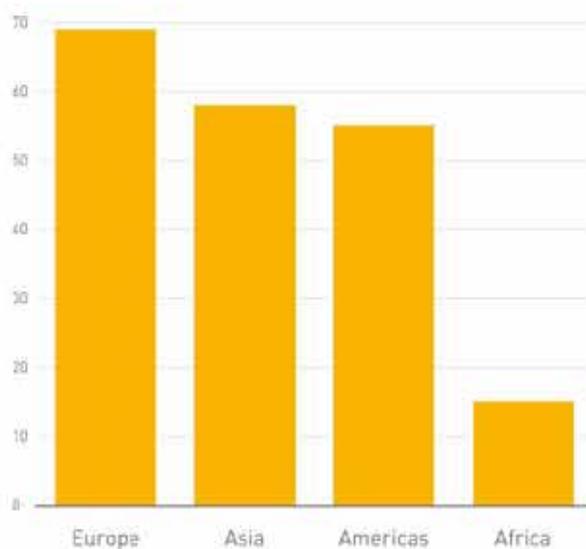
Source : BMI



## 1. L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

La plupart des économies africaines sont beaucoup moins intégrées à leurs voisins que leurs homologues d'autres continents. En 2022, seulement 15 % des exportations africaines étaient destinées à d'autres économies africaines. En Asie, ce chiffre était de 57 % (voir figure 1.1).

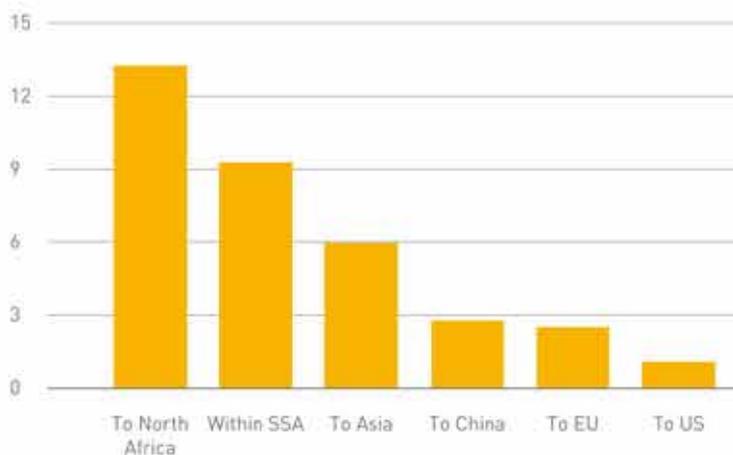
Figure 1.1 Exportations vers le continent américain, % des exportations totales



La faiblesse du commerce intra-africain résulte de divers facteurs, dont certains peuvent être résolus par un accord commercial. D'une part, de nombreux États africains n'exportent que quelques matières premières dont leurs voisins n'ont pas besoin (par exemple, le pétrole brut) et importent une grande variété de produits manufacturés que leurs voisins ne produisent pas (par exemple, les équipements électriques). Même lorsque les pays africains produisent des biens pour lesquels il existe une demande sur le continent, la mauvaise qualité des infrastructures rend souvent l'importation par voie maritime depuis la Chine moins coûteuse que par voie terrestre depuis un État voisin. La mise en œuvre complète de la ZLECA nécessitera des investissements dans les infrastructures. L'Initiative visant à améliorer l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, pourrait servir de modèle. Ce projet, qui vise à relier les pays sahéliens à l'océan Atlantique, a suscité une attention médiatique internationale considérable.

Si les droits de douane ne sont pas le seul frein au commerce africain, ils jouent un rôle important. Ils constituent également les obstacles les plus faciles et les moins coûteux à supprimer. Les niveaux des droits de douane varient à travers l'Afrique, mais ils sont élevés dans la plupart des économies. De plus, contrairement à d'autres régions, la plupart des marchandises africaines sont soumises à des droits de douane plus élevés à l'entrée sur les marchés voisins qu'ailleurs dans le monde (voir figure 1.2).

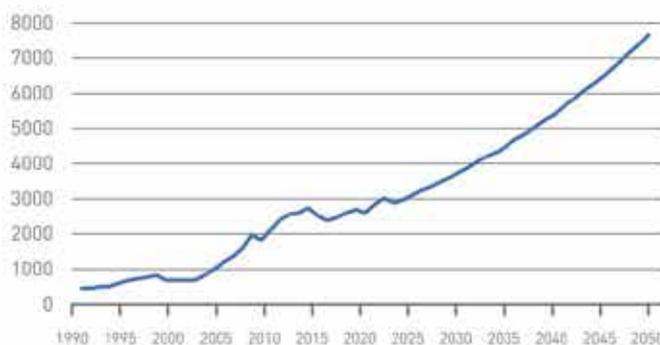
Figure 1.2 Tarif pondéré en fonction des échanges par les exportateurs d'Afrique subsaharienne, %



Source : Banque Mondiale

La création d'une économie africaine plus intégrée offrira un énorme potentiel aux entreprises de tout le continent. Alors que l'Afrique représente actuellement environ 2,7 % de la production économique mondiale, la région devrait connaître une croissance rapide au cours des prochaines décennies. BMI estime que le PIB de l'Afrique dépassera 7 000 milliards de dollars d'ici 2050 (voir figure 1.3). À cette date, le PIB du continent dépassera celui du Japon.

Figure 1.3 PIB de l'Afrique, en milliards USD



Source : BMI

## 2. LE PROCESSUS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Si certains décideurs politiques réclament un accord commercial panafricain depuis les années 1960, le processus de négociation ayant conduit à la ZLECA a débuté avec l'accord d'Abuja de 1991, qui a institué une « Communauté économique africaine ». Ce traité a fixé l'objectif d'une intégration économique plus étroite et a lancé un processus visant à utiliser les Communautés économiques régionales (CER) existantes pour construire un bloc commercial panafricain. Ce processus a abouti à l'accord instituant une Zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali en 2018 (voir la chronologie). Ce processus a été mené par les gouvernements nationaux avec le soutien de l'Union africaine (UA) et de nombreuses institutions de financement du développement du continent.



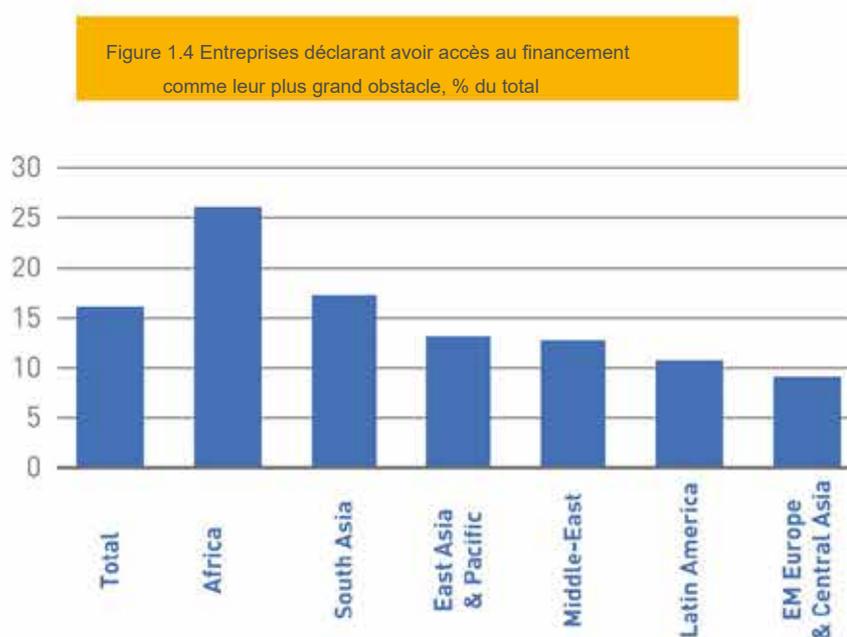
### Naviguer dans un contexte turbulent : la ZLECA et la géopolitique

L'entrée en vigueur de la ZLECA intervient à un moment où les risques politiques sont élevés sur le continent. Cette année, près d'une vingtaine d'élections auront lieu en Afrique, notamment dans des économies clés comme l'Afrique du Sud, le Ghana, l'Algérie et la Tunisie. Ces scrutins risquent de voir les décideurs politiques tenter de retarder les négociations ou de rouvrir des discussions closes.

L'architecture institutionnelle du continent est de plus en plus mise à rude épreuve. La décision des autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger de quitter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a compliqué la mise en œuvre de la ZLECA, qui repose sur la coopération entre les blocs régionaux existants.

L'intégration africaine s'inscrit également dans un contexte de concurrence accrue entre les principales économies mondiales. Les décideurs politiques du continent sont confrontés au défi de gérer leurs relations avec l'Europe, la Russie, la Chine et les États-Unis. La coopération sous l'égide de la ZLECA pourrait à terme contribuer à amplifier la voix africaine sur la scène internationale.

La ZLECA entrera en vigueur par phases. La première phase a permis la mise en place des institutions de la ZLECA et le lancement du processus de libéralisation des échanges de biens et de services. Si ce rapport se concentre principalement sur le commerce – les négociations sur ce sujet ayant davantage progressé –, le potentiel des services est également important. Les négociations de la ZLECA sur les services se sont concentrées sur cinq domaines prioritaires : (1) les services financiers ; (2) les transports ; (3) les télécommunications et les technologies de l'information ; (4) les services professionnels ; et (5) le tourisme. Le premier de ces domaines offre probablement le plus grand potentiel pour les entreprises marocaines. Le Maroc dispose d'un secteur des services financiers bien développé, et la suppression des barrières non commerciales permettra aux entreprises locales d'accroître leurs activités en Afrique subsaharienne, où seule la moitié environ de la population a accès aux services financiers. Répondre aux besoins financiers non satisfaits des particuliers et des entreprises africains constituera une source de revenus pour les banques marocaines et contribuera à lever un obstacle majeur à la croissance sur le continent (voir figure 1.4).



Source : FMI

L'intégration des marchés financiers sur le continent pourrait également créer les conditions d'un approfondissement des marchés de capitaux ou de la création de marchés régionaux d'actions et d'obligations. Ce système existe déjà au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), mais ailleurs en Afrique, la plupart des marchés d'actions et de capitaux sont gérés selon des critères strictement nationaux.

En 2023, l'Assemblée des chefs d'État de l'UA a adopté trois nouveaux protocoles portant sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence. Bien que définis de manière restrictive (le protocole d'investissement exclut les investissements de portefeuille et les obligations souveraines), ces protocoles visent à garantir que les investisseurs des autres États de la ZLECA bénéficient du même traitement que les investisseurs locaux. Il s'agit d'un effort visant à réduire les risques liés aux investissements intra-africains, ce qui encouragera les entreprises africaines à étendre leurs activités sur tout le continent et facilitera la création d'entreprises transfrontalières. chaînes de valeur frontalières.

Bien que les grandes lignes de la première phase aient été convenues, son entrée en vigueur prendra du temps. L'accord accorde à tous ses membres au moins cinq ans pour supprimer les droits de douane sur 90 % de leurs lignes tarifaires, et dix ans pour supprimer les droits de douane sur les lignes tarifaires jugées « sensibles ». (Les 3 % de lignes tarifaires restantes, qui couvrent 10 % des importations en valeur, seront conservées à perpétuité.) Les 33 pays les moins avancés (PMA) de la ZLECA disposent de plus de temps pour mettre en œuvre ces changements, ce qui signifie que les changements apportés au commerce intra-africain de marchandises prendront jusqu'en 2034 pour être pleinement mis en œuvre (voir le tableau du calendrier de suppression des droits de douane). La libéralisation du commerce des services se fera également par étapes.

ZLECA – Calendrier de suppression des droits de douane				
	Couverture		Calendrier	
	Ligne tarifaire (%)	Valeur des importations (%)	Pays non-PMA	PMA
Marchandises générales	90	90	2020-25	2020-2030
Marchandises sensibles	7		2025-2033	2025-2033
Marchandises exclues	3	10	Pas de libéralisation	Pas de libéralisation

Source : Banque Mondiale, BMI

Certains aspects du système de la ZLECA restent à finaliser. Par exemple, un accord a été signé en 2022 pour créer un Fonds d'ajustement afin d'aider les secteurs public et privé à gérer les coûts à court terme, mais l'institution, basée au Rwanda, n'est pas encore pleinement opérationnelle. De même, le mécanisme de règlement des différends est encore en cours d'élaboration.

### Initiative commerciale guidée : un aperçu du commerce dans le cadre de la ZLECA ?

- Bien que le commerce dans le cadre des règles de la ZLECA ait été officiellement lancé le 1er janvier 2021, l'absence de décisions définitives sur de nombreuses questions pratiques a empêché des échanges commerciaux significatifs.
- L'Initiative pour le commerce guidé (GTI), lancée le 7 octobre 2022, est un effort visant à lancer le processus en facilitant les échanges commerciaux dans le cadre des règles de la ZLECA pour une liste définie de produits entre huit États parties (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et Tunisie).
- Le volume des biens échangés est encore très faible, mais cette initiative aidera les entreprises à se familiariser avec les formalités administratives et les réglementations qui couvriront à terme la majeure partie du commerce intra-africain.
- Le GTI constituera également un test précieux des systèmes opérationnels et aidera les décideurs politiques à mieux gérer la mise en œuvre des règles à l'échelle de l'Afrique lorsqu'elles deviendront finalement opérationnelles.

### 3. PRINCIPALES INSTITUTIONS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Le processus de la ZLECA est impulsé par les gouvernements nationaux et ne prévoit pas la création d'organismes supranationaux puissants comme ceux en Europe. L'instance décisionnelle suprême de la ZLECA sera l'assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, qui statuera par consensus. Cette assemblée a également une fonction juridique, car elle est la seule habilitée à statuer sur les questions d'interprétation de la ZLECA. S'il est possible que la ZLECA évolue progressivement vers un système plus formel et institutionnel, comme celui de l'Europe, cela est difficile à prévoir pour le moment.

(Pour une comparaison de différents modèles d'intégration économique, voir le chapitre trois.)

Au quotidien, la ZLECA sera gérée par un secrétariat, dont le siège est à Accra, au Ghana, depuis août 2020. Ce secrétariat est un organe administratif chargé de communiquer avec les États parties, de coordonner les réunions et de mener des discussions avec des tiers. Il s'agit avant tout d'un organe administratif, et non d'un organe exécutif sur le modèle de la Commission européenne. En janvier 2020, l'assemblée des chefs d'État et de gouvernement a nommé le diplomate sud-africain Wamkele Mene au poste de premier secrétaire général de la ZLECA.



L'accord de la ZLECA prévoit la création d'un Organe de règlement des différends (ORDR), chargé de statuer sur les différends commerciaux entre les États parties. Cet organe sera habilité à constituer des groupes d'experts chargés de statuer sur les cas où un État partie prétend qu'un autre a violé l'accord.

Ces nouvelles institutions coexisteront avec les CER africaines, qui continueront de jouer un rôle crucial dans la gestion des échanges commerciaux sur le continent. L'accord mentionne explicitement les huit CER suivantes comme « éléments constitutifs » :

- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
- Union du Maghreb arabe (UMA)
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)

Les groupes ont des appartenances qui se chevauchent. Presque tous les États parties à la ZLECA sont membres d'au moins une CER, et de nombreux États parties appartiennent à plusieurs CER (par exemple, la République démocratique du Congo est membre du COMESA, de la CAE, de la CEEAC et de la SADC).

Ce système à deux vitesses empêchera la ZLECA de se transformer en un espace économique véritablement uniforme. La plupart des accords individuels entre CER favorisent une intégration économique et politique plus poussée que celle instaurée par l'accord continental, ce qui engendrera nécessairement des frictions aux frontières entre CER. En effet, l'article 19 de l'accord stipule explicitement que « les États parties membres d'autres CER, d'accords commerciaux régionaux et d'unions douanières qui ont atteint entre eux des niveaux d'intégration régionale plus élevés que ceux prévus par le présent accord maintiennent entre eux ces niveaux plus élevés ».

### Points clés à retenir :

La ZLECA est un régime commercial naissant plutôt qu'une institution cohérente. De fait, à bien des égards, le système créé par la ZLECA ressemble davantage à l'OMC qu'à l'UE. Il impose certes certaines limites aux actions des États parties. Mais il fonctionne principalement comme un forum au sein duquel les États parties (et les CER) interagissent à divers niveaux.

Cela a trois implications principales :

- Le système de la ZLECA restera un projet en cours d'élaboration. L'accord a créé un régime au sein duquel les États africains façonneront progressivement un nouvel ordre juridique. Ce système sera formé par l'accumulation progressive d'accords négociés.

Le système de la ZLECA instaurera un ordre, mais non une homogénéité. L'accord de la ZLECA prévoit explicitement des exceptions, une flexibilité et un traitement différencié. Même une fois l'accord pleinement mis en œuvre, les exceptions individuelles et la différenciation régionale dans l'application des règles resteront une caractéristique du système commercial africain, quoique dans une bien moindre mesure qu'aujourd'hui.

Le système de la ZLECA gèrera principalement les échanges entre les CER, dont la plupart resteront les principales institutions régissant les échanges au sein de leur propre région. Il établira un seuil commun de libéralisation des échanges continentaux, de type NPF. Cependant, comme la majeure partie des échanges en Afrique se déroule au sein des régions plutôt qu'entre elles, les CER continueront de jouer un rôle moteur dans la plupart des régions.



## CHAPITRE 2

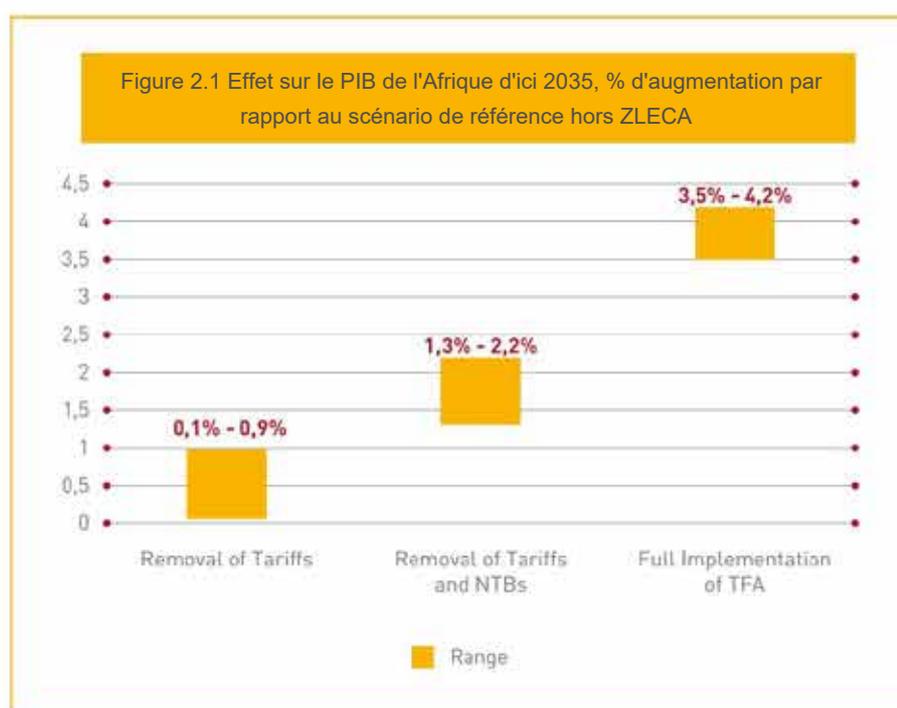
### Impacts économiques



## 1. IMPACTS ÉCONOMIQUES GLOBAUX

La ZLECA est officiellement devenue opérationnelle en 2021, mais l'accord ne commencera à avoir un impact économique significatif que lorsque les réductions tarifaires commenceront véritablement en 2025. Cependant, même avant cette date, le processus de négociation a déjà créé des avantages tangibles, tels que la publication du livre électronique africain sur les tarifs douaniers.

Plusieurs études estiment que la mise en œuvre intégrale de la ZLECA pourrait stimuler le PIB continental de 3,5 à 4,2 % d'ici 2035, contre une hypothèse contrefactuelle où l'accord n'existait pas (voir figure 2.1). Les impacts sociaux de cette augmentation de la production économique seraient considérables. La Banque mondiale estime que l'accord contribuera à sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté et 68 millions de la pauvreté modérée.



Source : Banque Mondiale, BAD

L'ampleur des gains économiques dépendra fortement de la mesure dans laquelle les décideurs politiques continueront de promouvoir une intégration économique plus poussée. Des études menées par la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et d'autres organisations suggèrent que la suppression des droits de douane sans se concentrer davantage sur les barrières non tarifaires (BNT) et la pleine mise en œuvre des accords de facilitation des échanges (AFE) n'augmenterait le PIB continental que de 0,1 à 0,9 %.

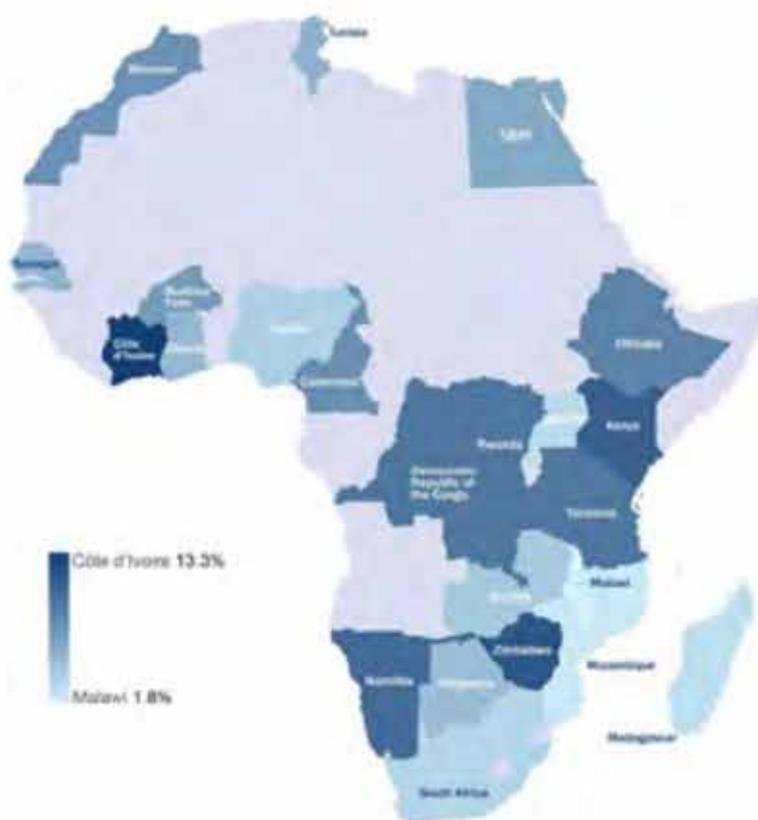
De plus, l'expérience mitigée des tentatives passées d'intégration économique africaine souligne que les accords conclus par les décideurs politiques ne constituent qu'une première étape vers la mise en œuvre. Plusieurs CER africaines existantes ont connu des différends commerciaux ces dernières années, les gouvernements ayant refusé de se conformer aux obligations découlant des traités.

## 2. EFFETS DE DISTRIBUTION

Bien que les données suggèrent que la ZLECA engendrera des avantages économiques dans toute l'Afrique, ces avantages ne seront pas répartis uniformément. La Banque mondiale estime que la Côte d'Ivoire est l'économie où les revenus réels augmenteront le plus grâce à l'accord (+13,4 % d'ici 2035), suivie du Zimbabwe (+11,9 %), du Kenya (+11,2 %) et de la Namibie (+10,6 %). L'augmentation des revenus ailleurs sera plus faible, mais la Banque mondiale estime que l'accord aura un effet positif sur l'ensemble du continent.

Comme indiqué ci-dessus, ces chiffres dépendent de la mise en œuvre complète de l'accord, y compris des accords de coopération technique (voir la carte thermique de l'augmentation des revenus réels).

Augmentation supplémentaire des revenus réels d'ici 2035, % de variation par rapport au scénario de référence hors ZLECA



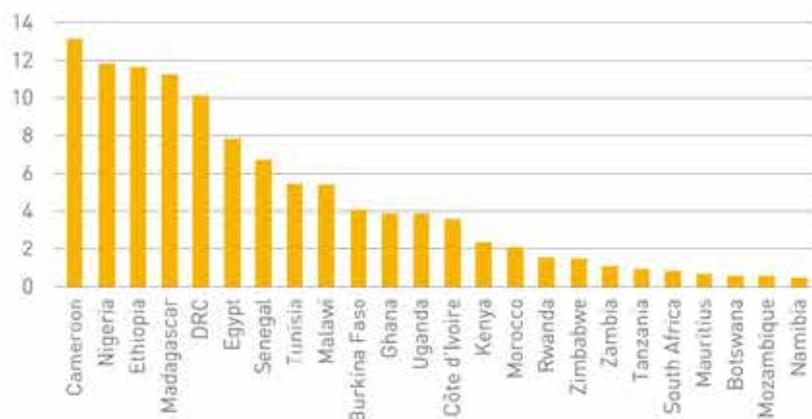
Source : Banque Mondiale, BAD

Il existe une grande variété de raisons pour lesquelles les avantages de l'accord varient selon les différents membres.

La libéralisation des échanges commerciaux favorisera naturellement davantage les petites et moyennes économies que les grandes. (L'accès au marché intérieur du Nigéria crée plus d'opportunités pour les entreprises togolaises que l'accès au marché togolais pour les entreprises nigérianes.)

Les avantages seront également plus importants pour les économies où les droits de douane sont actuellement élevés. Les chiffres de la Banque mondiale montrent que les droits de douane pondérés par les échanges appliqués par l'Afrique du Sud aux importations africaines, avant la création de la ZLECA, n'étaient que de 0,5 %. La suppression de cette mesure aura un effet très limité sur les prix intérieurs et n'encouragera probablement pas de nouveaux échanges commerciaux. Au Cameroun, en revanche, le tarif douanier pondéré avant la ZLECA était de 12,2 %. En général, c'est en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale que les tarifs douaniers pré-ZLECA étaient les plus élevés. Si les États de l'UEMOA ont atteint un niveau élevé d'intégration entre eux, les barrières entre l'Afrique de l'Ouest francophone et anglophone demeurent importantes (voir figure 2.2).

Figure 2.2 Tarif pondéré en fonction des échanges commerciaux avant la ZLECA sur les importations africaines, %



Source : Banque Mondiale, BAD

L'accord offrira également davantage d'avantages aux économies situées aux frontières des régimes commerciaux existants au niveau des CER ou qui commercent déjà au-delà des frontières inter-CER. La ZLECA ne contribuera en rien à libéraliser les échanges entre l'Ouganda et le Kenya, par exemple, ou entre le Botswana et l'Afrique du Sud. Le gain important pour la Côte d'Ivoire, en revanche, s'explique en partie par le fait que ce pays bénéficiera d'un accès commercial accru aux marchés anglophones d'Afrique de l'Ouest comme le Ghana et le Nigéria.

### 3. PRINCIPAUX EFFETS ÉCONOMIQUES

Bien que la ZLECA ait des impacts variés, nous avons mis en évidence trois canaux clés par lesquels l'accord aura un impact économique positif sur l'Afrique. Ces canaux seront plus ou moins importants dans chaque pays, mais tous auront un impact sur l'ensemble de la région.

Premièrement, la ZLECA réduira les coûts d'importation et élargira le choix des consommateurs. La suppression des droits de douane réduira le coût des biens importés d'Afrique, ce qui profitera aux consommateurs de tout le continent. Cette réduction sera particulièrement appréciée dans les économies actuellement confrontées à une forte inflation. Dans certains cas, les droits de douane avant la ZLECA étaient suffisamment élevés pour bloquer totalement les échanges commerciaux. Dans ces cas, l'accord permettra aux consommateurs d'acheter des biens qui leur étaient auparavant inaccessibles.



Deuxièmement, la ZLECA encouragera la diversification économique et la création de chaînes de valeur transfrontalières.

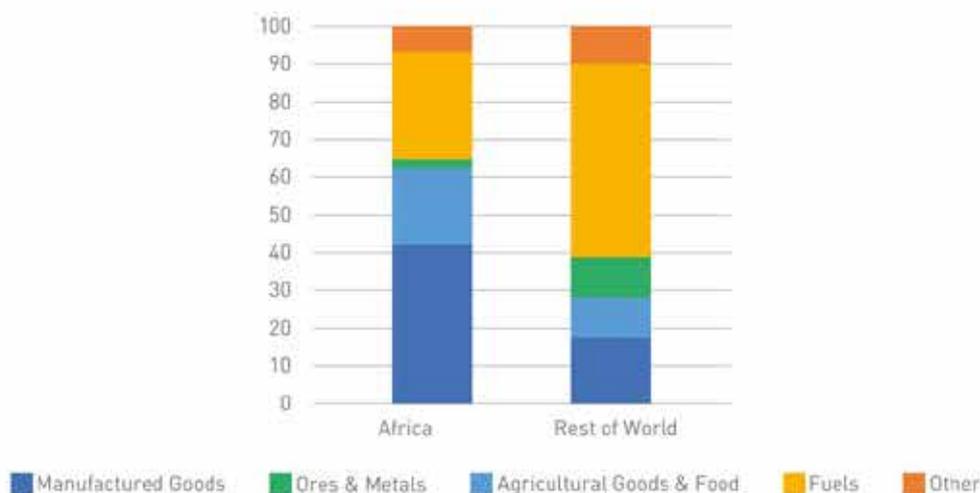
Bien que l'Afrique soit un continent vaste et peuplé, elle est principalement composée de petits pays peu peuplés.

En 2023, la population d'un pays africain moyen n'était que de 14,1 millions d'habitants, soit moins que les 23,9 millions d'un pays asiatique moyen, et même moins que les 18,1 millions d'un pays sud-américain moyen.

La division du continent en de nombreux petits marchés freine la spécialisation économique, car nombre de ces marchés ne sont pas assez grands pour soutenir des industries complexes. C'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreuses économies africaines restent dépendantes des exportations de ressources.

Les échanges commerciaux intra-africains sont plus diversifiés. En effet, alors que les produits manufacturés ne représentent que 17,8 % des exportations du continent vers d'autres régions du monde, ils représentent 43,2 % de toutes les marchandises expédiées à l'intérieur de l'Afrique (voir figure 2.3).

Figure 2.3 Exportations africaines par catégorie, % du total

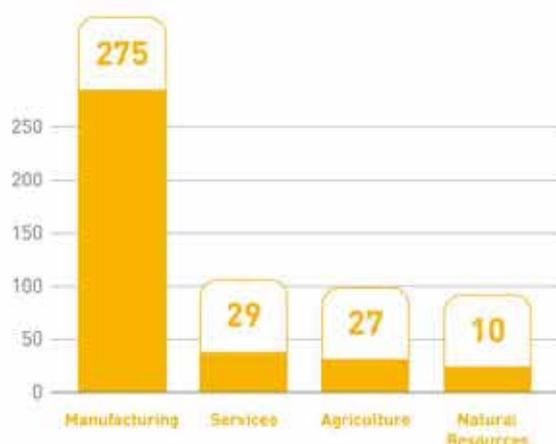


Source : Banque Mondiale

En encourageant le commerce intra-africain, en permettant aux entreprises de bénéficier d'économies d'échelle et en facilitant la production de biens dont la production ne serait pas rentable pour les marchés africains individuels, la ZLECA encouragera le développement des secteurs manufacturiers. Près de 85 % des nouveaux échanges créés par la ZLECA devraient concerner des biens manufacturés à plus forte valeur ajoutée (voir figure 2.4). Stimuler la production locale – un secteur à forte intensité de main-d'œuvre – contribuera à la création d'emplois, un défi pour de nombreuses économies africaines.

Le Brookings Institute estime que la mise en œuvre complète de la ZLECA créera 16 millions d'emplois dans le secteur manufacturier sur tout le continent.

Figure 2.4 Augmentation du commerce intra-africain d'ici 2035, en milliards de dollars US

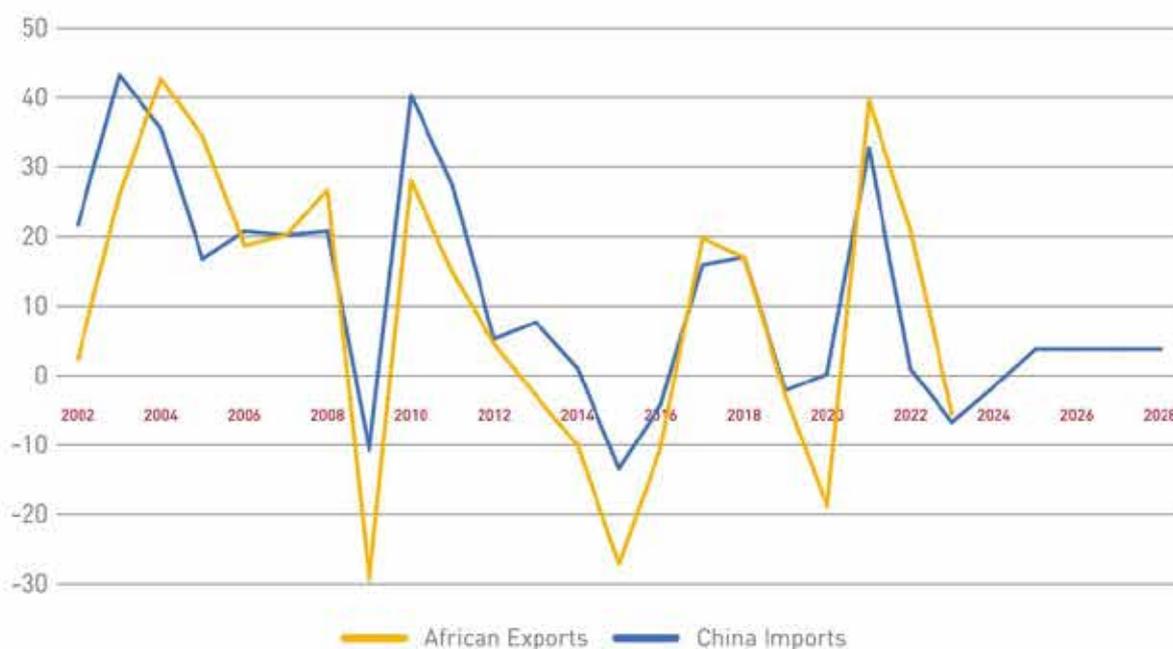


Source : Banque Mondiale

La création de chaînes de valeur transfrontalières facilitera également le transfert de technologies et de processus commerciaux des économies africaines les plus avancées (comme le Maroc) vers les économies moins développées (comme celles d'Afrique de l'Ouest). Voir le chapitre quatre pour un exemple de la manière dont l'intégration régionale du secteur automobile aidera les économies à progresser dans la chaîne de valeur. En créant des secteurs manufacturiers intégrés, les économies africaines seront mieux préparées à la quatrième révolution industrielle.

Troisièmement, la ZLECA réduira la dépendance de l'Afrique aux marchés extérieurs. L'orientation de la plupart des économies africaines vers les consommateurs européens et asiatiques a fortement exposé le continent aux fluctuations de la demande dans d'autres régions du monde. Ces dernières années, par exemple, les exportations du continent ont globalement suivi la demande intérieure chinoise (voir figure 2.5).

Figure 2.5 Exportations africaines vers le monde et importations chinoises en provenance du monde, % d'une année sur l'autre



Source: BMI

L'exposition à la demande chinoise a été un atout au tournant du siècle, lorsque la croissance économique rapide du pays a entraîné une forte hausse des exportations africaines. Cependant, au cours des prochaines années, le ralentissement de l'économie chinoise limitera sa demande d'importations. Alors que les importations chinoises ont augmenté en moyenne de 9,5 % entre 2010 et 2019, ce chiffre chutera à 2,7 % entre 2024 et 2028 (voir figure 2.5). Encourager une intégration économique plus poussée au sein de l'Afrique réduira l'impact négatif du ralentissement de la croissance en Chine et chez d'autres partenaires d'exportation traditionnels.



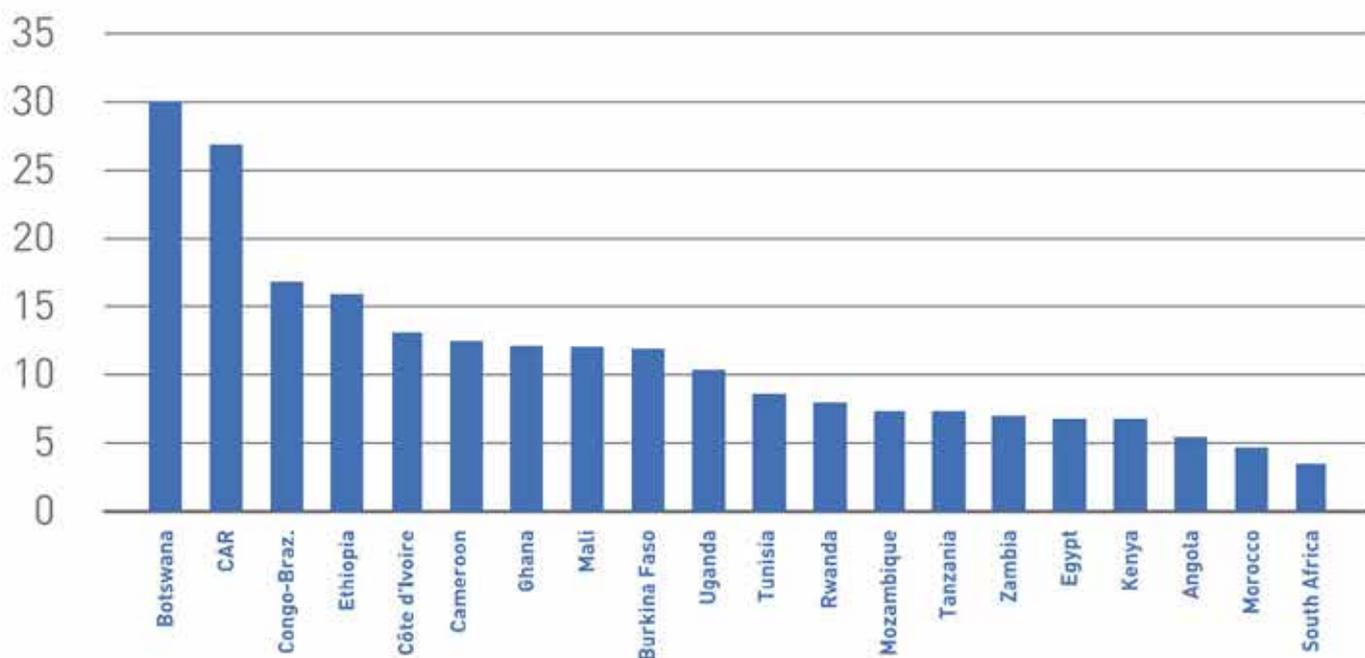
## 4. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE

Même si l'effet global de la ZLECA est d'accroître la production économique globale de la région, l'accord engendrera des coûts. On peut s'attendre à trois types d'impacts économiques négatifs lors de sa mise en œuvre.

Premièrement, les économies seront confrontées à des perturbations temporaires à mesure que les flux commerciaux se réorienteront et que les économies s'adapteront au choc de la nouvelle concurrence. La baisse des prix à l'importation, induite par les réductions tarifaires, sera une aubaine pour les consommateurs, mais pourrait pénaliser les producteurs locaux en place qui ont profité du régime commercial précédent. Si les économies finissent par s'adapter et que les capacités de production seront réaffectées, ces perturbations pourraient entraîner du chômage de courte durée et une baisse de la production dans certains secteurs. L'ampleur de ces perturbations pourrait être atténuée grâce aux versements du Fonds d'ajustement.

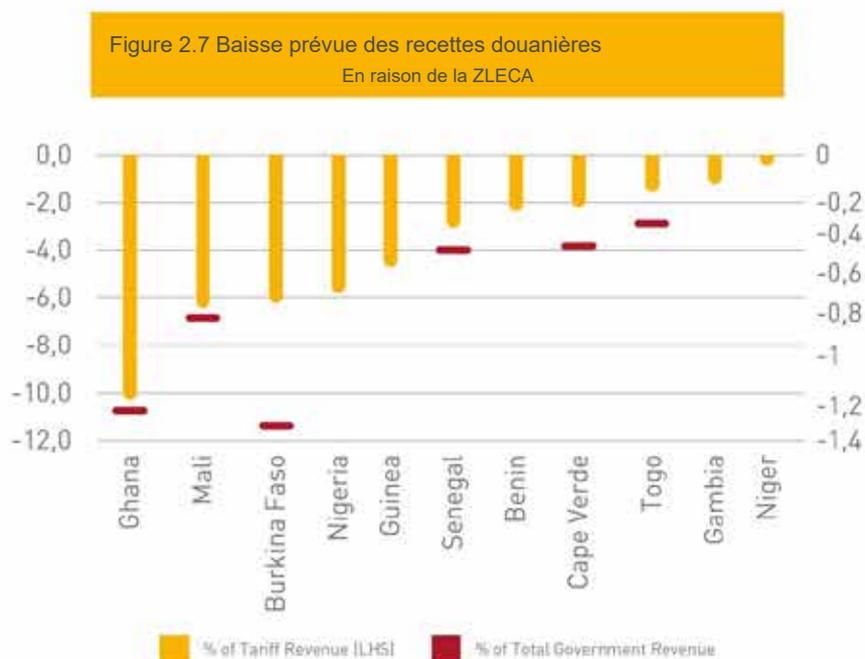
Deuxièmement, les gouvernements devront s'adapter à une réduction permanente des recettes douanières. Si les droits de douane font grimper les prix à la consommation et découragent les échanges commerciaux, ils constituent également une précieuse source de revenus pour les gouvernements africains. En général, les gouvernements des économies africaines les moins développées dépendent davantage des droits de douane et des taxes à l'importation que ceux des économies plus riches du continent. Les droits de douane représentent 27,3 % des recettes publiques en République centrafricaine (RCA), mais seulement 3,6 % des recettes fiscales en Afrique du Sud (voir figure 2.6).

Figure 2.6 Recettes douanières, % du total



Source : Banque Mondiale

La majeure partie des droits de douane indiqués ci-dessus est prélevée sur les importations en provenance de pays hors d'Afrique. Une étude universitaire menée auprès des États de la CEDEAO a estimé que la mise en œuvre intégrale de la ZLECA entraînerait une baisse des recettes douanières de 4,1 % en moyenne dans les 11 économies étudiées. Sur la base de la ventilation budgétaire la plus récente, nous estimons que cela réduirait les recettes totales d'environ 0,7 %. Même dans l'économie la plus touchée (le Burkina Faso), la perte de droits de douane ne représente que 1,3 % des recettes totales (voir figure 2.7). Ce défi n'est guère insurmontable, surtout si le Fonds d'ajustement a contribué à combler l'écart durant les premières années d'application du traité.



Source : BMI

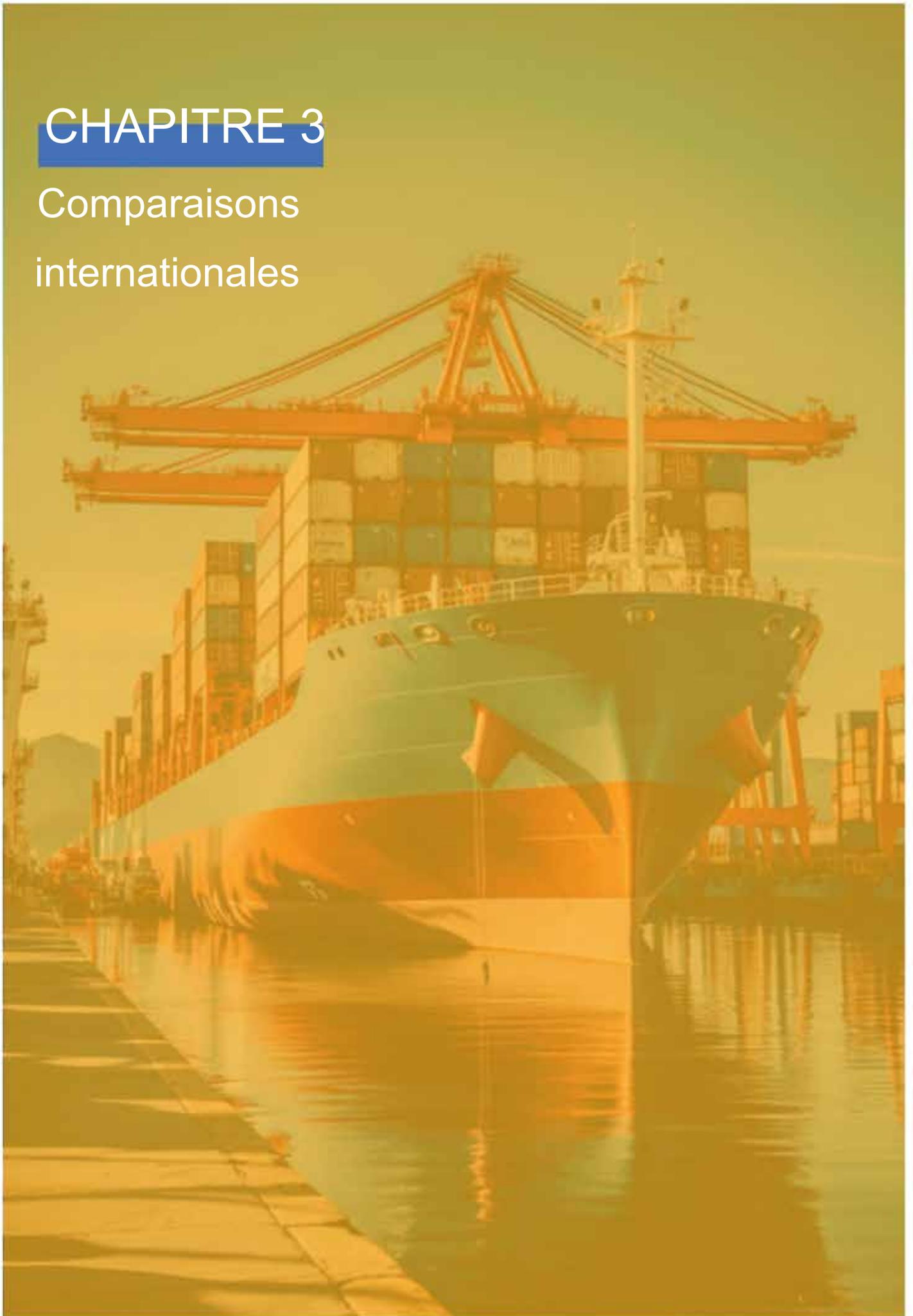
Troisièmement, les décideurs politiques devront relever le défi de soutenir les industries clés sans recourir aux droits de douane. Si les économistes critiquent souvent les droits de douane comme des obstacles au commerce, ils peuvent aussi constituer un moyen précieux de permettre à un secteur naissant de se développer sur le marché intérieur avant d'être exposé à la concurrence étrangère. Les droits de douane ont par exemple joué un rôle clé dans la politique industrielle qui a contribué à la création d'industries tournées vers l'exportation en Corée du Sud et ailleurs en Asie.

L'intensification de la concurrence pourrait constituer un défi pour les industries des pays moins industrialisés de la ZLECA, qui sont proches des économies centrales du continent (les entreprises zambiennes, par exemple, pourraient avoir du mal à concurrencer celles d'Afrique du Sud). Dans ces cas-là, les décideurs politiques auront toutefois la possibilité de protéger les industries cruciales en utilisant la « liste exclue » pour maintenir les droits de douane sur quelques biens.



# CHAPITRE 3

## Comparaisons internationales



## 1. DÉFINIR LE SUCCÈS

Les analyses comparatives de différents accords commerciaux devraient toujours partir du principe que chaque accord commercial répond à des conditions locales et à des objectifs politiques particuliers. Il est bien sûr possible d'utiliser des mesures objectives pour qualifier certains accords de « plus approfondis » que d'autres ; un bloc commercial qui évolue vers une union douanière complète est objectivement plus intégré qu'un autre qui n'y parvient pas. Mais il est erroné de supposer qu'une forme d'intégration « approfondie » est nécessairement un meilleur résultat. Les architectes de systèmes commerciaux moins intégrés ne sont pas nécessairement moins ambitieux ou moins performants que ceux qui créent des systèmes plus intégrés ; ils visent un objectif différent.

## 2. L'ombre longue de l'Europe

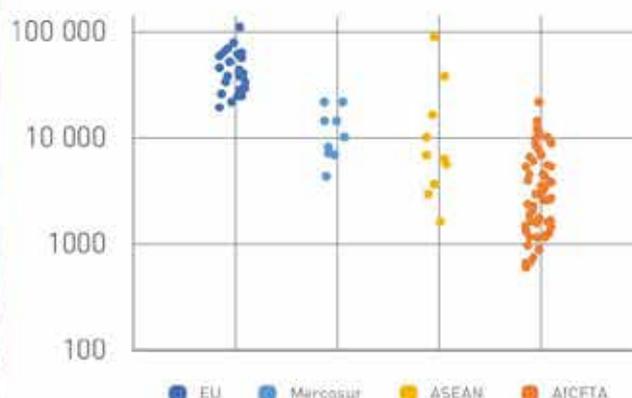
En effet, bien que l'UE soit souvent présentée comme le modèle de l'intégration régionale, cette comparaison est souvent inutile pour trois raisons.

**Premièrement**, l'UE dispose d'institutions fortes et indépendantes, car elle est à la fois un ensemble économique et politique. Dès l'origine, l'UE et les institutions qui l'ont précédée avaient des objectifs politiques et stratégiques explicites, ainsi qu'économiques. S'il est vrai que l'UE actuelle est issue de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le traité de Rome s'engageait dès 1957 à « une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Le continent a emprunté une voie d'intégration institutionnelle, les organismes supranationaux comme la Commission étant dotés de pouvoirs quasi étatiques dans certains domaines et de la capacité de contrôler efficacement la souveraineté des gouvernements nationaux.

**Deuxièmement**, l'UE est un bloc nettement plus homogène politiquement et économiquement que ses pairs ailleurs. Contrairement aux organismes régionaux d'Asie ou d'Afrique, l'UE a des exigences politiques strictes. Et si les niveaux de développement économique varient au sein de l'Union, l'écart entre les niveaux de revenus est faible. Par exemple, l'État le plus riche de l'UE (le Luxembourg) affiche un PIB par habitant 8,8 fois supérieur à celui du plus pauvre (la Bulgarie). Parmi les États de la ZLECA, en revanche, le PIB par habitant le plus élevé (les Seychelles) est 55 fois supérieur à celui du plus pauvre (le Burundi) (voir figure 3.1).



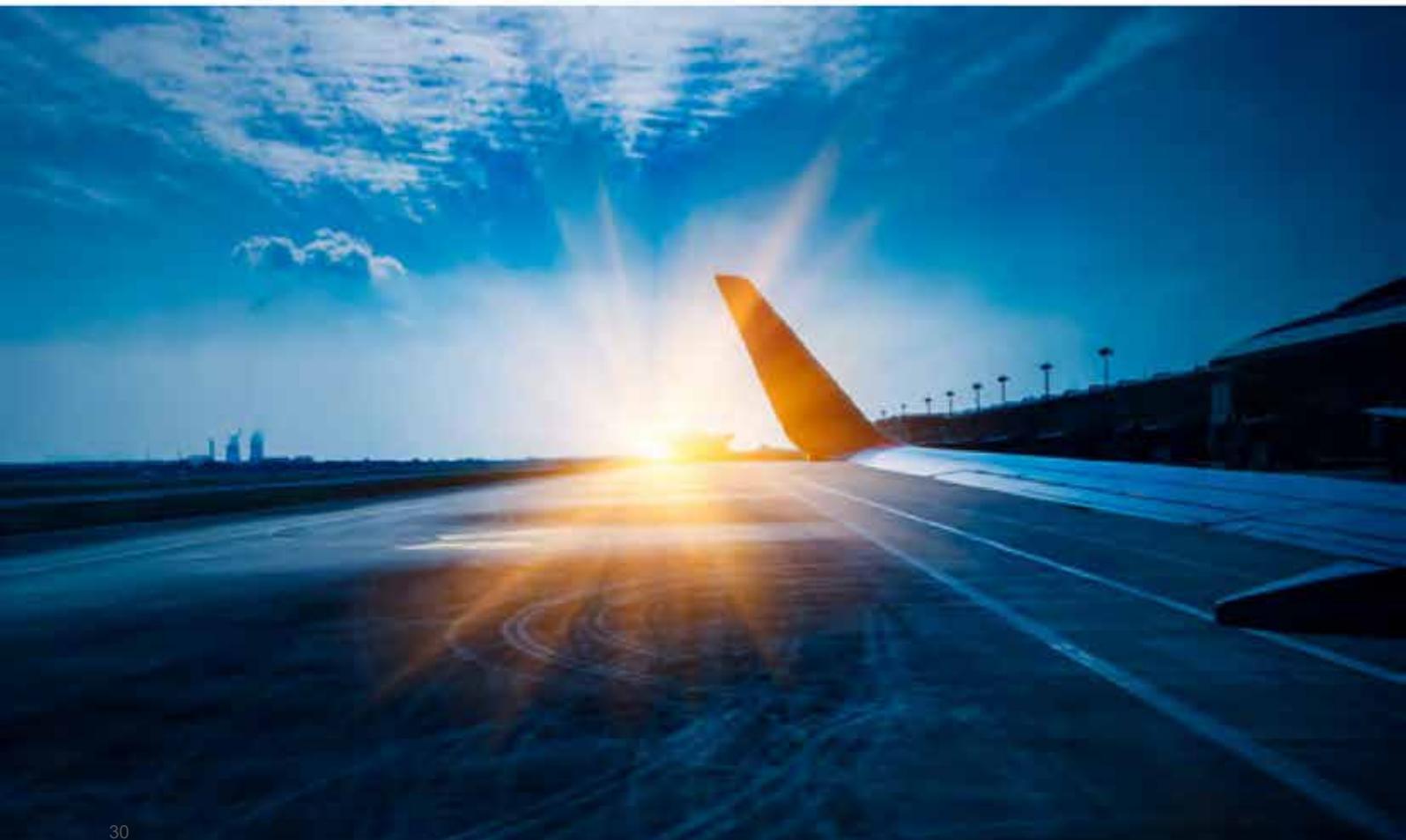
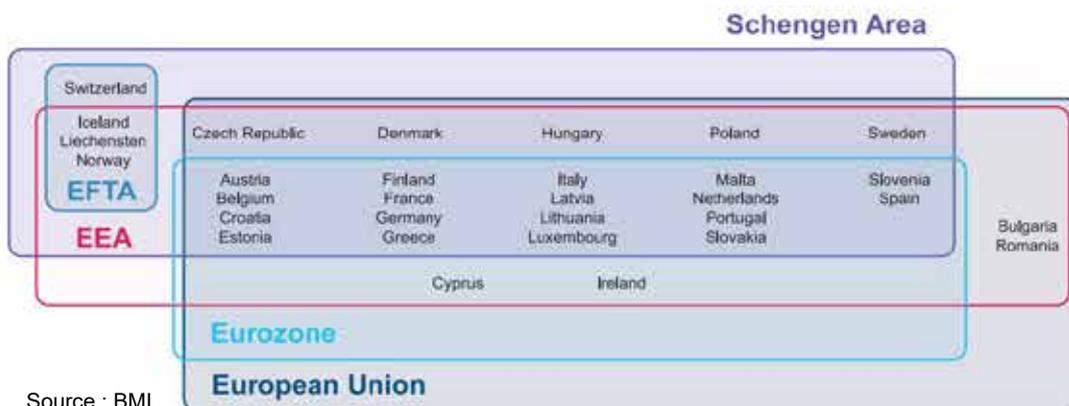
Figure 3.1 Blocs régionaux sélectionnés  
PIB par habitant, USD



Source : BMI

Troisièmement, les institutions économiques et juridiques de l'intégration européenne forment une série de cercles concentriques centrés sur les plus grandes économies de la région, l'Allemagne et la France. D'autres pays participent à un sous-ensemble des institutions économiques du continent, mais ces deux pays (souvent appelés le « double moteur » de l'intégration européenne) sont au centre de toutes ces institutions (voir le diagramme d'Euler de l'UE).

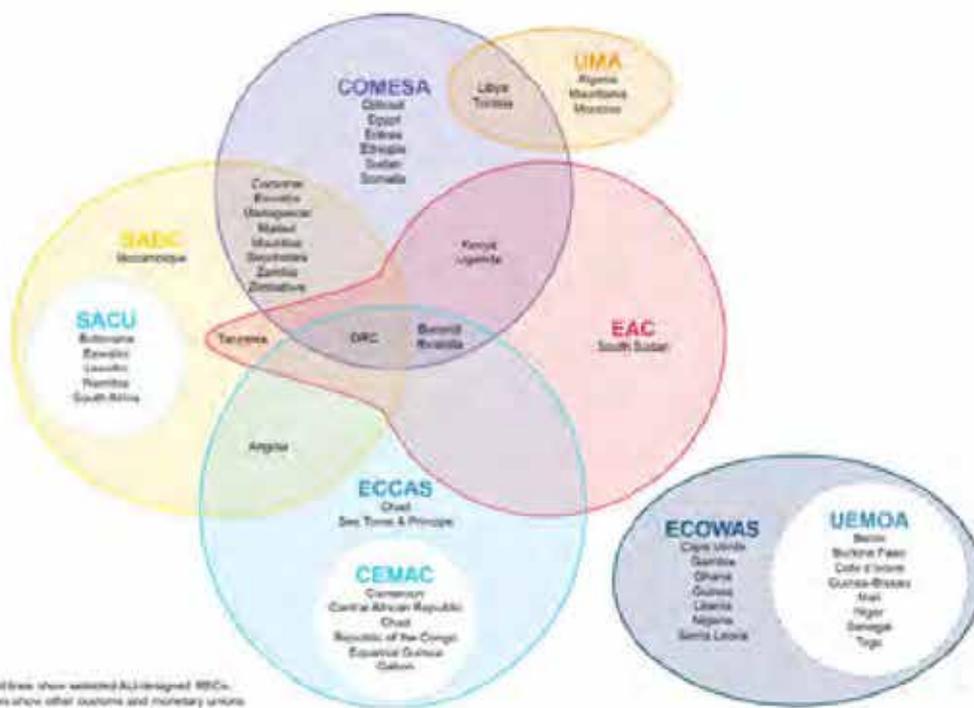
Diagramme d'Euler de l'Union européenne





Aucun État – ni même deux États – n'est en mesure de jouer ce rôle au sein de la ZLECA. L'intégration économique régionale de l'Afrique a plutôt été pluricentrique et portée par des économies plus petites dans différentes sous-régions du continent. Plutôt que d'instaurer un système ordonné avec un centre clairement défini, l'Afrique a créé une variété d'institutions présentant différents niveaux d'intégration sur tout le continent (voir le diagramme d'Euler Afrique).

Diagramme d'Euler africain

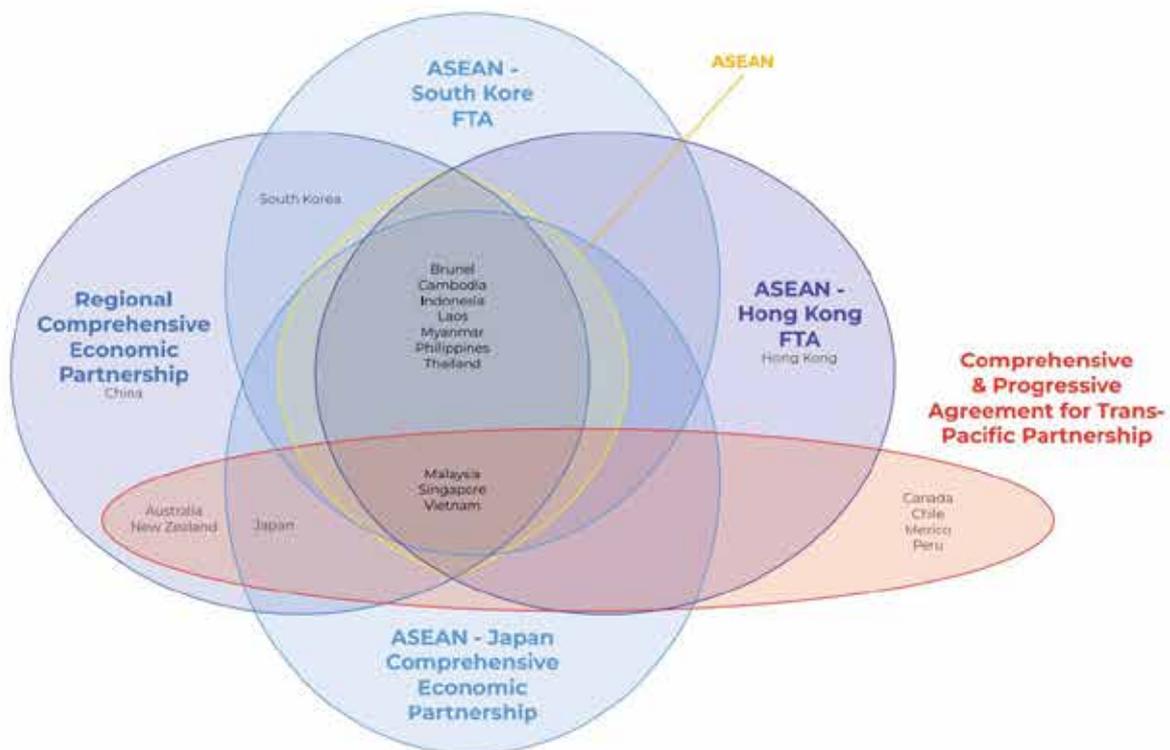


Source : BMI

### 3. REGARDER VERS L'EST

Si les différences structurelles évidentes entre l'Afrique et l'Europe rendent cette dernière un point de comparaison peu pertinent, l'Asie pourrait constituer un meilleur modèle. Contrairement au système ordonné de cercles concentriques créé par l'UE – et contrôlé par ses institutions solides –, le commerce dans le réseau d'accords commerciaux qui se chevauchent en Asie a été qualifié avec dédain de « bol de nouilles » de traités contradictoires (voir le diagramme ASEAN-Euler).

Diagramme d'Euler asiatique



Il y a trois raisons principales pour lesquelles une analyse de l'expérience asiatique est plus susceptible d'être instructive.



**Premièrement**, le système commercial asiatique repose sur une géométrie variable, inclut des organisations qui se chevauchent et n'est pas centré sur la plus grande économie de la région. En effet, les trois plus grandes économies de la région – la Chine, l'Inde et le Japon – jouent un rôle relativement périphérique au sein du réseau. La situation évolue, il est vrai, à mesure que Pékin multiplie les accords commerciaux, comme le Partenariat économique régional global (RCEP). Pour l'instant, cependant, le système est plus disparate. S'il existe un acteur qui joue le rôle de centre économique, c'est bien l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), un groupe d'économies de taille moyenne qui a joué un rôle de médiateur et de facilitateur dans les négociations régionales.

**Deuxièmement**, contrairement à l'Europe, le système commercial asiatique englobe des États aux revenus et aux systèmes politiques très variés. Les accords présentés ci-dessus couvrent des pays de presque tous les niveaux de revenu (du Laos à la Corée du Sud). Les accords commerciaux ont largement ignoré les conditions politiques et ont facilité l'inclusion de pays aux régimes divers. De fait, plusieurs accords commerciaux asiatiques incluent des économies aux régimes différents et aux orientations internationales opposées. Le RCEP, par exemple, inclut la Chine ainsi que des alliés clés des États-Unis tels que l'Australie, la Corée du Sud et le Japon.

**Troisièmement**, le système commercial asiatique n'a pas nécessité la création d'institutions fortes et indépendantes. L'ASEAN dispose certes d'un secrétariat basé à Jakarta, mais ce sont les dirigeants nationaux du bloc qui prennent les décisions clés.

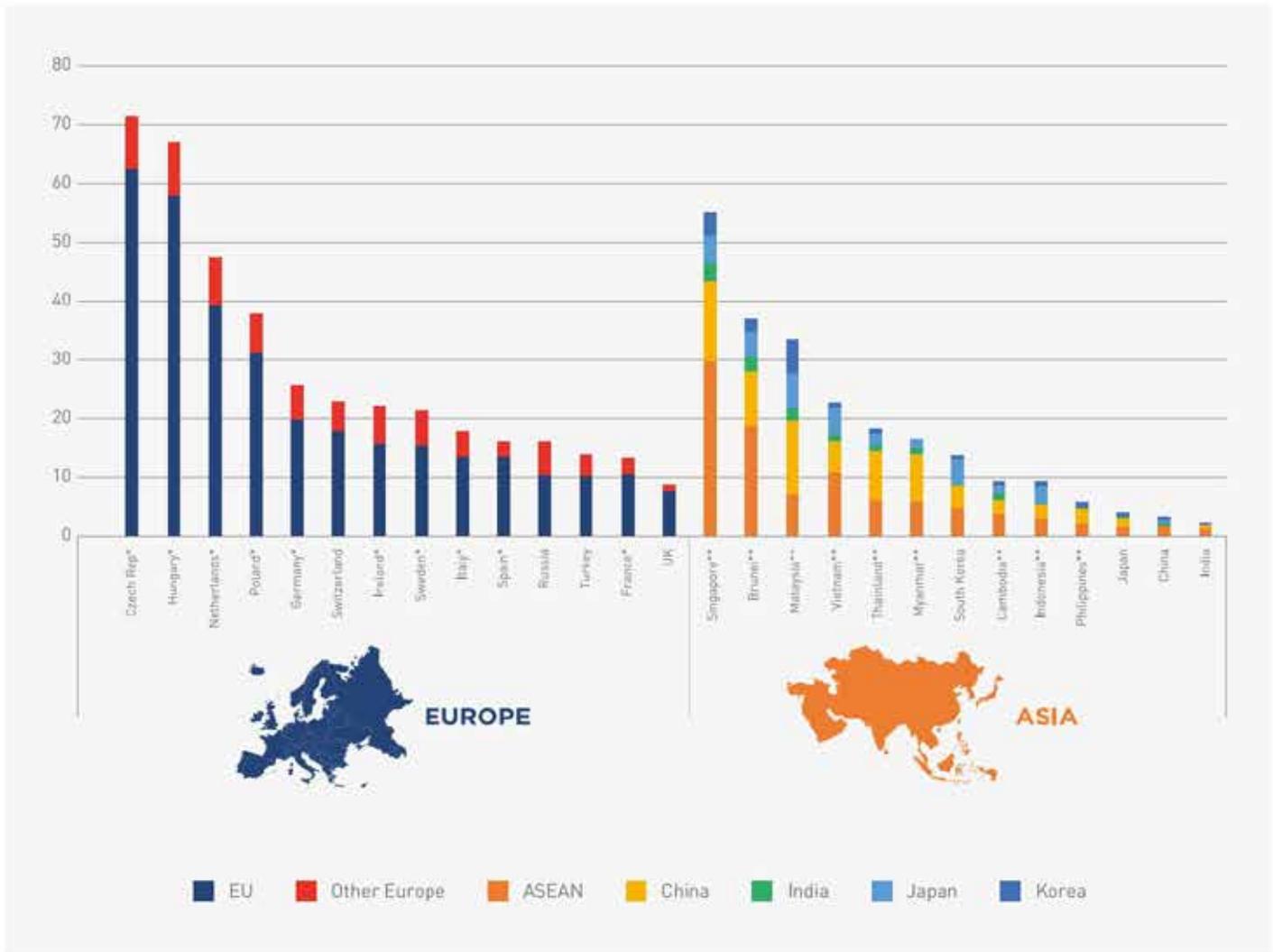
Par exemple, un « Comité de coordination » nommé par les gouvernements nationaux a piloté les progrès en matière de libéralisation des échanges. Les institutions créées par d'autres accords, comme le RCEP ou le Partenariat transpacifique, sont encore plus faibles, et des organismes comparables à la Commission européenne ne supervisent pas les accords commerciaux dans la région.

Bien entendu, les situations ne sont pas identiques. Si le réseau commercial asiatique n'est pas aussi centralisé que celui de l'UE, la plupart des accords incluent néanmoins l'ASEAN comme acteur central. De plus, le paysage commercial asiatique est sans équivalent en matière de chevauchement des unions douanières, qui complexifient les échanges au sein de l'Afrique. Malgré cela, l'expérience asiatique suggère plusieurs raisons d'être optimiste quant aux perspectives d'intégration économique de la ZLECA.

Premièrement, une intégration économique significative et la création de chaînes de valeur transfrontalières sont possibles sans homogénéisation juridique de type européen. De nombreuses économies asiatiques exportent autant vers leur région d'origine, en pourcentage du PIB, que les économies ancrées dans le système européen vers la leur (voir figure 3.2).



Figure 3.2 Exportations vers la région, % des exportations totales



De plus, le modèle commercial asiatique a facilité la création de chaînes de valeur transfrontalières complexes. Les économies asiatiques exportent non seulement des produits finis entre elles, mais aussi des composants utilisés pour la fabrication de produits finis. Par exemple, la Corée du Sud exporte des semi-conducteurs qui sont intégrés à des composants en Chine, puis assemblés dans des logements construits au Vietnam. Cette forme de production transfrontalière crée des emplois dans toute la région et permet à des économies aux niveaux de revenus et aux capacités de production différents d'intégrer leurs marchés. La création de telles chaînes de valeur transfrontalières est un objectif clé de la ZLECA.

Deuxièmement, les défis juridiques et techniques engendrés par le chevauchement des accords commerciaux peuvent être gérés. Dans le système commercial asiatique, de nombreuses économies sont parties à de multiples accords commerciaux (certains imbriqués dans le RCEP, d'autres non). Cela crée d'importantes complications, du moins sur le papier. Les exportations du Vietnam vers le Japon, par exemple, sont couvertes par trois accords commerciaux différents (voir le tableau « Accords commerciaux Vietnam et Asie »). Malgré cela, le pays exporte 6,1 % de ses exportations vers le Japon (voir la figure 3.2).

#### Vietnam – Accords commerciaux asiatiques couvrant les exportations

Exportations vietnamiennes vers :	Accords commerciaux pertinents
Japon	RCEP, Partenariat économique global ASEAN-Japon, Accord global et progressiste pour le transport transpacifique Partenariat
Singapour	ALE ASEAN, RCEP, Accord global et progressiste pour Partenariat transpacifique
Chine	Accord de libre-échange ASEAN-Chine, RCEP
Thaïlande	Accord de libre-échange ASEAN, RCEP
Corée du Sud	Accord de libre-échange ASEAN-Corée du Sud, RCEP
Australie	ALE ASEAN-Australie-NZ, RCEP
Inde	Accord de libre-échange ASEAN-Inde

Source: BMI

Troisièmement, la géométrie variable peut permettre aux petits États de jouer un rôle clé en tant que facilitateurs de la libéralisation des échanges. Alors qu'un noyau dur clair a guidé l'intégration commerciale de l'Europe, la réduction des barrières commerciales en Asie a été le fruit de multiples accords lentement conclus par des États plus petits. Des facteurs politiques et historiques ont empêché le Japon, la Chine ou l'Inde de jouer le rôle central que l'Allemagne et la France ont joué en Europe. Au contraire, l'ASEAN, qui, même collectivement, ne représente que la troisième économie d'Asie, a joué un rôle précieux. convocateur.

En Afrique, le COMESA pourrait jouer un rôle similaire en tant que point central de négociation. Ses membres représentent un large éventail de marchés de taille moyenne (par exemple, l'Éthiopie, le Kenya, la Zambie et la RDC). Le chevauchement de ses adhésions avec la SADC, la CEEAC et la CAE pourrait également conférer aux États du COMESA un rôle clé de coordination, puisque tout accord conclu entre eux peut ensuite être étendu à trois autres CER.



Points clés à retenir :

L' intégration économique en Afrique ne suivra pas le modèle institutionnel et ordonné observé en Europe. Les CER resteront les principaux arbitres du commerce au sein de leurs sous-régions respectives. Il est peu probable que la ZLECA conduise à la création d'institutions fortes et indépendantes comme la Commission européenne.

- L'Europe n'offre pas le seul modèle d'intégration économique. D'autres régions du monde ont atteint une intégration économique profonde en suivant des voies différentes.

Le système commercial asiatique formé par l'ASEAN pourrait constituer une comparaison plus pertinente. Le commerce en Asie est régi par un ensemble d'accords commerciaux qui se chevauchent, et qui sont pilotés par les gouvernements nationaux. Cela suggère que les décideurs politiques africains devraient se concentrer sur la réduction des obstacles pratiques au commerce plutôt que sur la création d'un système conforme au modèle institutionnel européen.



# CHAPITRE 4

## Études de cas sectorielles



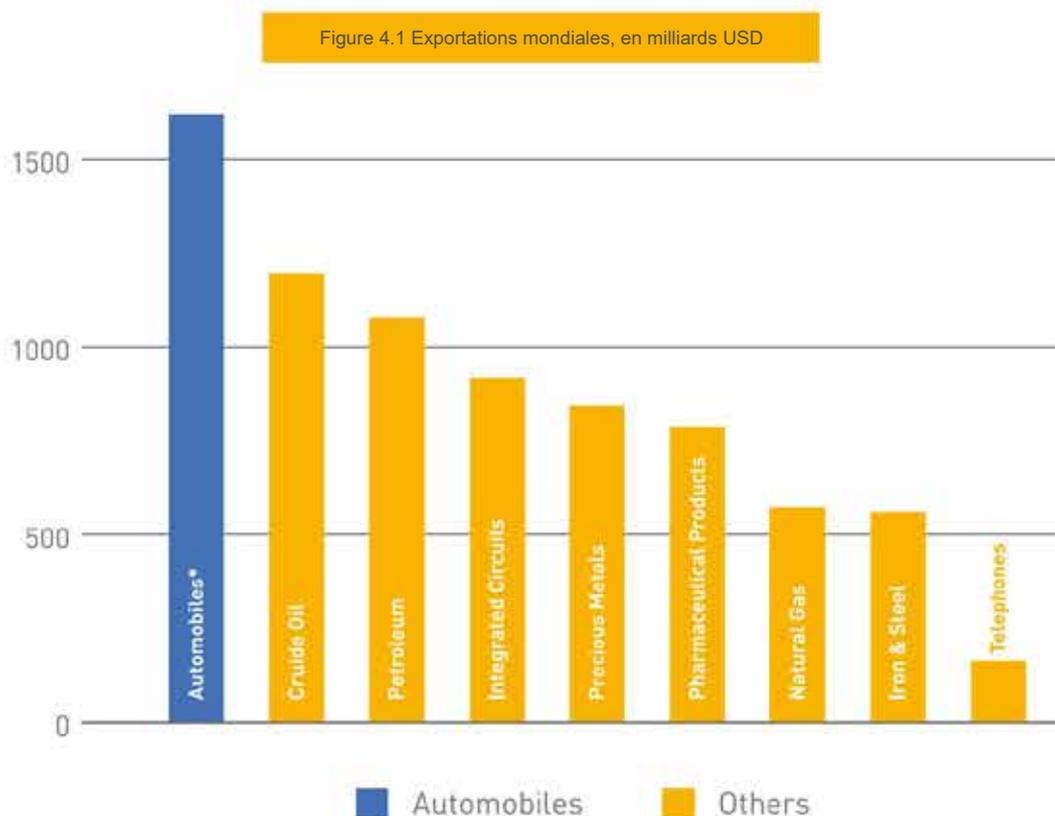
Cette section analyse quatre études de cas illustrant les opportunités sectorielles offertes par la ZLECA sur le continent. Chaque étude de cas se concentrera sur un secteur d'activité donné dans un ou deux marchés clés. Les secteurs sélectionnés sont l'automobile (Maroc), l'agroalimentaire (Côte d'Ivoire), l'habillement (Afrique de l'Est) et la transition énergétique (divers pays).

## 1. SECTEUR AUTOMOBILE (MAROC)

### Pourquoi l'automobile ?

La ZLECA offre des opportunités considérables au secteur automobile marocain, déjà l'un des plus développés du continent. Une plus grande intégration commerciale avec les partenaires africains (notamment en Afrique du Nord et de l'Ouest) pourrait générer des économies d'échelle. Si le Maroc est particulièrement bien placé pour tirer profit de la création de chaînes de valeur transfrontalières, le secteur offre également des opportunités aux économies de toute la région.

Le secteur automobile est un moteur essentiel du commerce mondial pour deux raisons. Premièrement, la demande mondiale est à la fois importante et en forte croissance. En 2022, le commerce transfrontalier de voitures et de composants automobiles s'élevait à 1 600 milliards de dollars. Ce chiffre est supérieur à la valeur totale des expéditions de pétrole brut (1 200 milliards de dollars) et deux fois supérieur à celle du gaz naturel (788 milliards de dollars) (voir figure 4.1).



Deuxièmement, les secteurs automobiles modernes nécessitent des chaînes d'approvisionnement complexes qui traversent souvent les frontières internationales. Même aux États-Unis ou en Chine, la plupart des constructeurs ne parviennent pas à s'approvisionner en intrants sur le marché intérieur. La plupart des grands pôles de production automobile s'appuient fortement sur des réseaux régionaux, avec des flux de matières premières entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, ou l'Allemagne, la République tchèque et la Pologne. Ces chaînes de valeur transfrontalières permettent aux économies qui ne sont pas encore en mesure de produire des voitures complètes de jouer un rôle de fournisseur de produits intermédiaires plus simples. La valeur est ainsi répartie entre un grand nombre de producteurs répartis dans différents pays.

La ZLECA offre deux opportunités clés au secteur automobile marocain en tant que source d'intrants à faible coût et en tant que destination pour les exportations de produits finis.

## L'Afrique comme zone de production

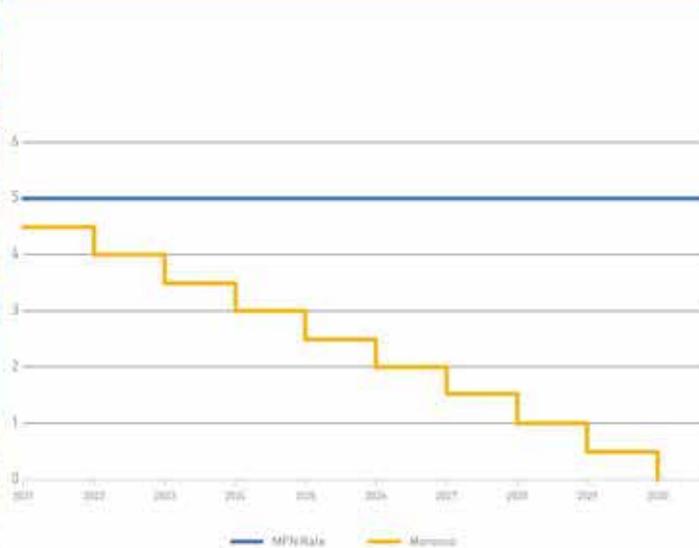
En intégrant le secteur automobile marocain, déjà bien développé, aux économies voisines, les producteurs marocains peuvent bénéficier de coûts de main-d'œuvre et de matériaux plus faibles ailleurs en Afrique. En effet, l'approvisionnement à l'étranger en composants et services à faible valeur ajoutée permettra aux entreprises marocaines de rester compétitives face à la hausse des salaires nationaux. Si de nombreuses analyses de la libéralisation des échanges se concentrent sur les opportunités d'exportation, le Maroc a également intérêt à accroître ses importations d'intrants essentiels. Les économies modernes importent presque toujours pour exporter.



Il est vrai que les problèmes d'infrastructures ont créé des obstacles pour les entreprises créant des chaînes de valeur transfrontalières en Afrique. Cependant, la réduction des droits de douane réduira considérablement les coûts. Par exemple, le Nigéria applique actuellement un droit de douane de la nation la plus favorisée (NPF) de 5 % sur les voitures non assemblées, importées en pièces détachées puis finies localement. Le droit de douane appliqué aux ensembles de voitures marocaines devrait toutefois tomber à 0 % d'ici 2030 (voir figure 4.2). L'exportation de véhicules marocains non assemblés vers le Nigéria pour transformation finale créerait des emplois dans les deux pays.

En effet, les décideurs politiques nigériens préféreraient probablement importer des véhicules non assemblés pour une finition finale au Nigéria plutôt que d'importer des voitures prêtes à l'emploi d'ailleurs.

Figure 4.2 Tarif nigérian sur les voitures non assemblées



Source : Livre électronique sur les tarifs de la ZLECA

Dans un premier temps, les étapes à plus forte valeur ajoutée du processus de production, comme la fabrication des principaux composants du moteur, resteront probablement au Maroc (et en Afrique du Sud). Les économies dotées d'une base industrielle moins développée produiront des matériaux de base (comme le cuir et le verre) ou assembleront le produit final (voir le tableau « Chaîne de valeur automobile »). La demande marocaine en intrants africains augmentera lorsque le pays commencera à produire des véhicules électriques vers 2026, ce qui nécessitera du lithium, du cuivre et d'autres minéraux de transition produits sur le continent (voir la quatrième étude de cas).

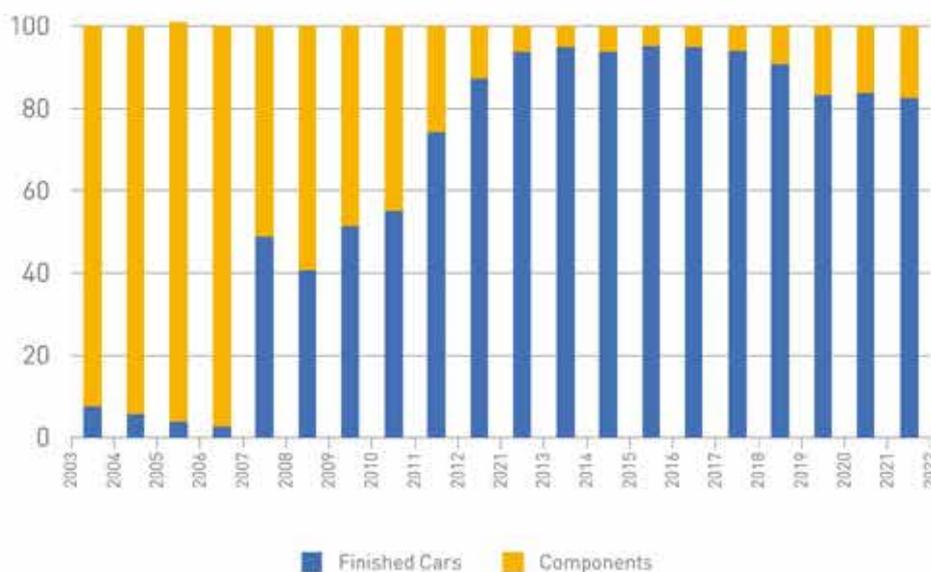
Chaîne de valeur indicative du secteur automobile

Étape de production	Rendement	Part de la valeur ajoutée
Niveau 1	Matériaux de base (par exemple acier, cuir, caoutchouc, verre)	30%
Niveau 2	Sous-composants (par exemple, corps, soudage, pliage, emboutissage)	50%
Niveau 3	Principaux composants (par exemple, moteurs, direction, électronique)	20%
Niveau 4	Véhicules finaux	

Source: ODI

Les économies qui rejoignent la chaîne de valeur en tant que producteurs d'intrants de niveau 1 peuvent à terme évoluer vers la production de biens à plus forte valeur ajoutée. C'est ainsi que le secteur automobile marocain s'est développé dans les années 2000. Au tournant du siècle, le pays produisait principalement des composants simples destinés à être utilisés comme intrants en Europe, mais il produit désormais des voitures complètes (voir figure 4.3).

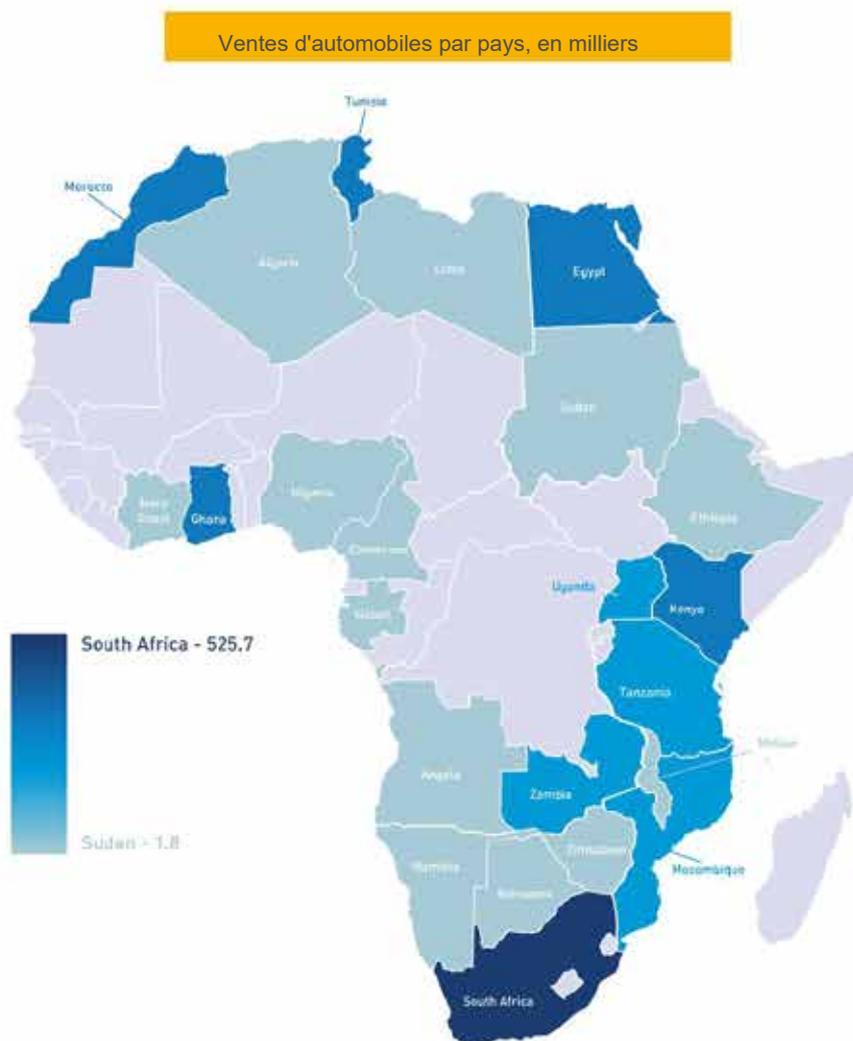
Figure 4.3 Exportations marocaines de voitures particulières, % de la valeur totale



## L'Afrique comme destination pour les exportations



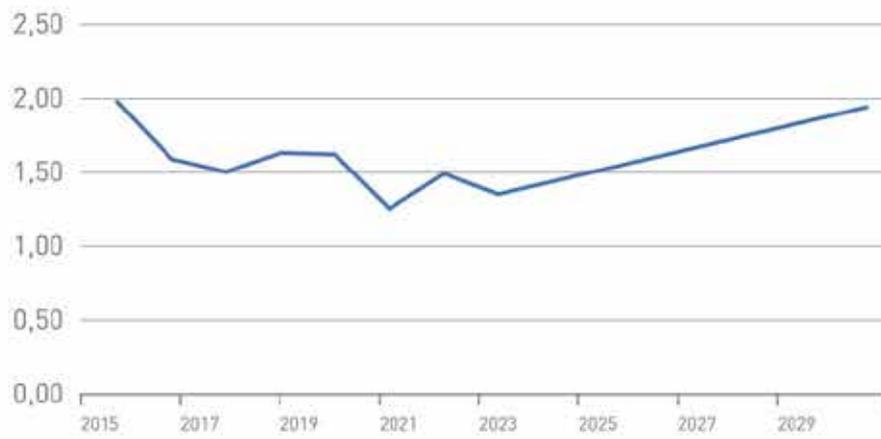
La demande automobile en Afrique est, il faut l'admettre, actuellement faible. Les chiffres de BMI Research suggèrent que seulement 1,4 million de voitures seront vendues sur le continent en 2024. Les ventes seront concentrées en Afrique du Sud et sur d'autres marchés du Sud et de l'Est, loin du Maroc (voir la carte des ventes automobiles).



Source : BMI

Les ventes augmenteront toutefois fortement au cours des prochaines années. D'ici la fin de la décennie, elles bondiront de 40 % (voir figure 4.4). L'essentiel de cette croissance se produira hors d'Afrique du Sud, la part du pays dans les ventes totales passant de 37 % à 27 %. Cela créera d'importantes opportunités en Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale.

Figure 4.4 Afrique, ventes annuelles de véhicules, millions

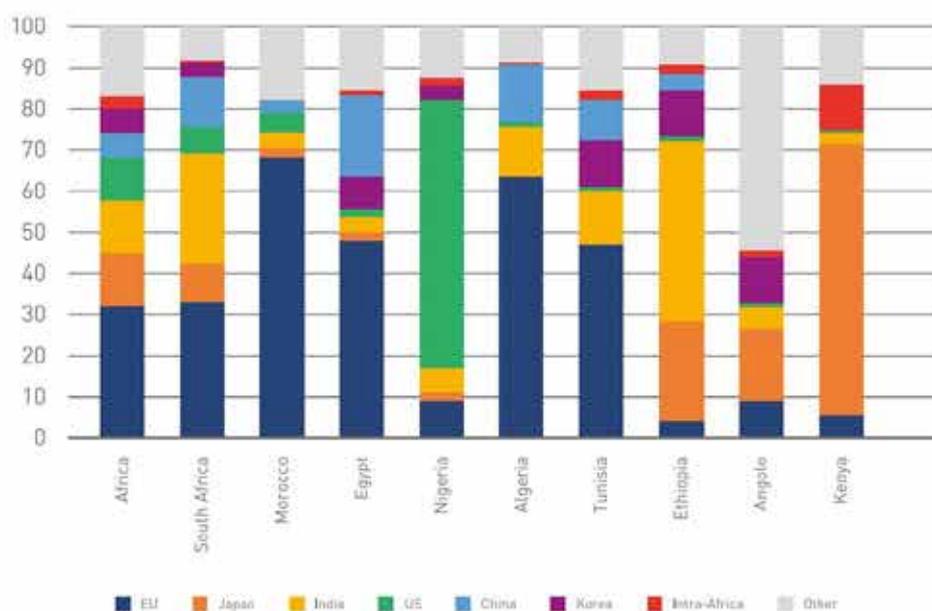


Source: BMI

Si la situation reste la même, la grande majorité de ces véhicules seront importés, dont environ 96 % proviendront de pays hors d'Afrique. Si les sources d'approvisionnement des pays africains sont diverses (le Maroc importe principalement des voitures européennes, les Kenyans préfèrent les voitures japonaises), les plus grands marchés automobiles du continent dépendent tous de constructeurs étrangers pour répondre à leurs besoins (voir figure 4.5).



Figure 4.5 Afrique, importations de véhicules, % du total



Les fournisseurs marocains sont toutefois bien placés pour gagner des parts de marché. Le pays tisse déjà des liens financiers, politiques et économiques avec les marchés en pleine croissance d'Afrique de l'Ouest. La situation géographique du Maroc, et son infrastructure portuaire bien développée, en font un pôle d'exportation incontournable pour répondre à la demande de l'Afrique de l'Ouest.

Les producteurs marocains bénéficieront de réductions tarifaires significatives sur les échanges d'automobiles finies et de composants.

#### Points clés à retenir :

Le secteur automobile marocain est bien placé pour bénéficier de la réduction des droits de douane sur les voitures et les composants automobiles. Le secteur automobile marocain a connu une croissance rapide et a atteint un niveau de complexité lui permettant de se développer à l'international.

L'intégration d'autres économies africaines aux chaînes de valeur marocaines réduira les coûts et renforcera la compétitivité. Si peu d'économies disposent d'une base industrielle pour produire des composants complexes, elles peuvent produire des intrants de base (comme le verre). D'autres, notamment le Nigéria, pourraient accueillir des sites d'assemblage final pour les entreprises marocaines.

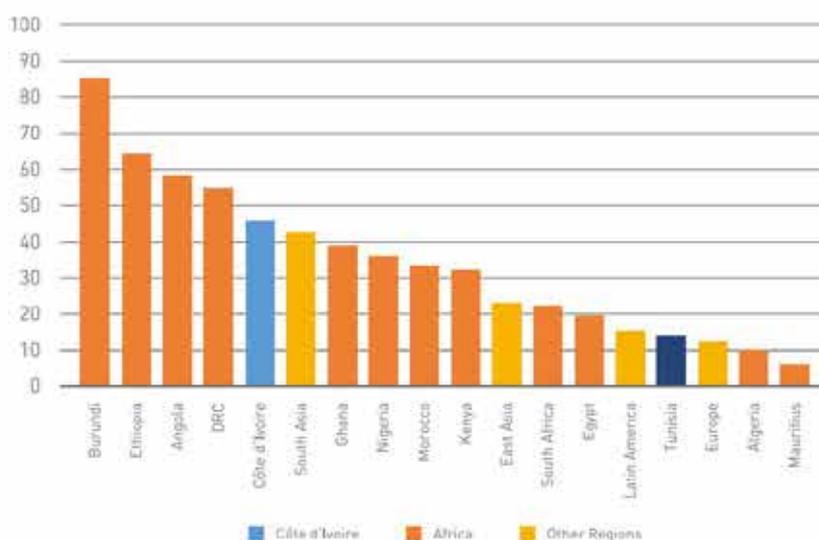
Bien que les ventes automobiles africaines soient modestes, elles devraient connaître une croissance rapide. Elles augmenteront de 40 % sur le continent d'ici la fin de la décennie. L'immense majorité de cette demande devra être satisfaite par les importations. Si l'Afrique du Sud détient une part de marché importante en Afrique australe, le Maroc est bien placé pour exporter vers l'Afrique de l'Ouest.

## 2. AGRO-TRANSFORMATION (CÔTE D'IVOIRE)

### Pourquoi l'agro-industrie ?

La ZLECA créera des marchés régionaux plus vastes et plus résilients pour les aliments transformés et conditionnés. Cela encouragera la modernisation et l'industrialisation de la chaîne de valeur alimentaire, ce qui offre le potentiel de transformer une industrie qui est le premier employeur dans la majeure partie de l'Afrique (voir figure 4.6). La modernisation de ce secteur et la création de chaînes de valeur contribueront à accroître les revenus de centaines de millions de personnes. La modernisation du secteur agricole des économies africaines les moins développées aura également des retombées positives pour les économies plus riches du continent, en stimulant la demande d'intrants tels que les engrais et les équipements agricoles.

Figure 4.6 Agriculture, % de l'emploi total



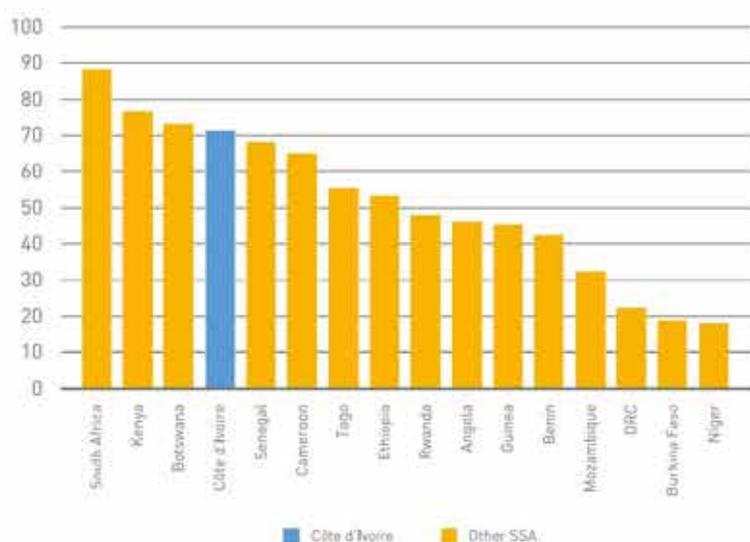
Source: OIT

### Pourquoi la Côte d'Ivoire ?

La situation géographique de la Côte d'Ivoire, ses infrastructures fiables et son historique d'exportateur agricole constituent autant de bases solides pour que le pays devienne un pôle agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire est déjà le centre économique des États de l'UEMOA et constitue une base régionale pour de nombreuses entreprises étrangères. Le pays dispose également d'un réseau électrique plus vaste et plus fiable que la plupart de ses pairs (voir Fig 4.7), ce qui est crucial à la fois pour la transformation de nombreux aliments et pour la création de chaînes du froid pour le transport des denrées périssables.



Figure 4.7 Population ayant accès à l'électricité, % du total



Source : Banque Mondiale

La Côte d'Ivoire est également un exportateur agricole majeur. Bien que le pays soit surtout connu comme le premier exportateur mondial de cacao, il possède un secteur agricole important et diversifié, exportant du cacao, des noix et de l'huile de palme – autant de produits pour lesquels il existe une demande à l'étranger.

## Sécurité alimentaire

Le développement d'un secteur agroalimentaire national améliorera la sécurité alimentaire nationale en réduisant le gaspillage. Les niveaux de gaspillage en Afrique sont parmi les plus élevés au monde, car les mauvaises infrastructures entraînent souvent la détérioration des aliments non transformés pendant le transport. Environ 40 % des mangues cultivées en Côte d'Ivoire sont perdues en raison de la détérioration due aux maladies des fruits et à l'insuffisance des installations post-récolte. Les taux de détérioration sont similaires pour les tomates cultivées en Éthiopie ou en Ouganda. Au Nigéria, ce chiffre atteint 76 %. Si ces produits pouvaient être séchés, pressés ou mis en conserve localement, ils pourraient être commercialisés avec succès. Cela stimulerait l'offre et réduirait les prix des denrées alimentaires.

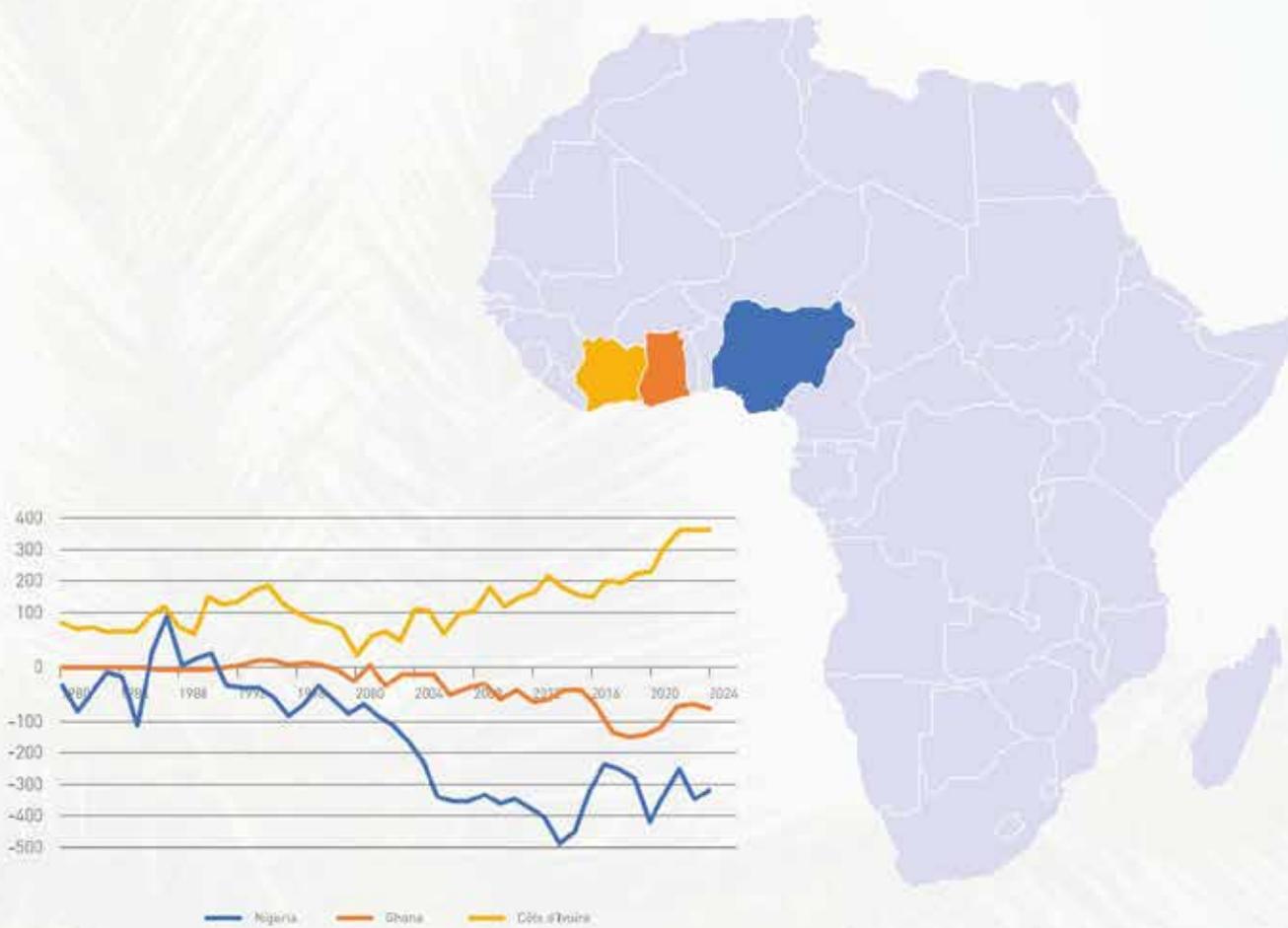
## Potentiel d'exportation

Le secteur agricole performant de la Côte d'Ivoire lui permet de produire des excédents pour de nombreux biens demandés par ses voisins. Par exemple, si l'huile de palme est un aliment de base en Afrique de l'Ouest, la plupart des pays voisins de la Côte d'Ivoire dépendent des importations pour satisfaire leur demande intérieure (voir figure 4.8).

La suppression des tarifs agricoles pourrait aider les producteurs ivoiriens à répondre à cette demande, actuellement satisfaite par les producteurs asiatiques.



Figure 4.8 Huile de palme, bilan de production nationale (consommation moins production), en milliers de tonnes



Source: USDA

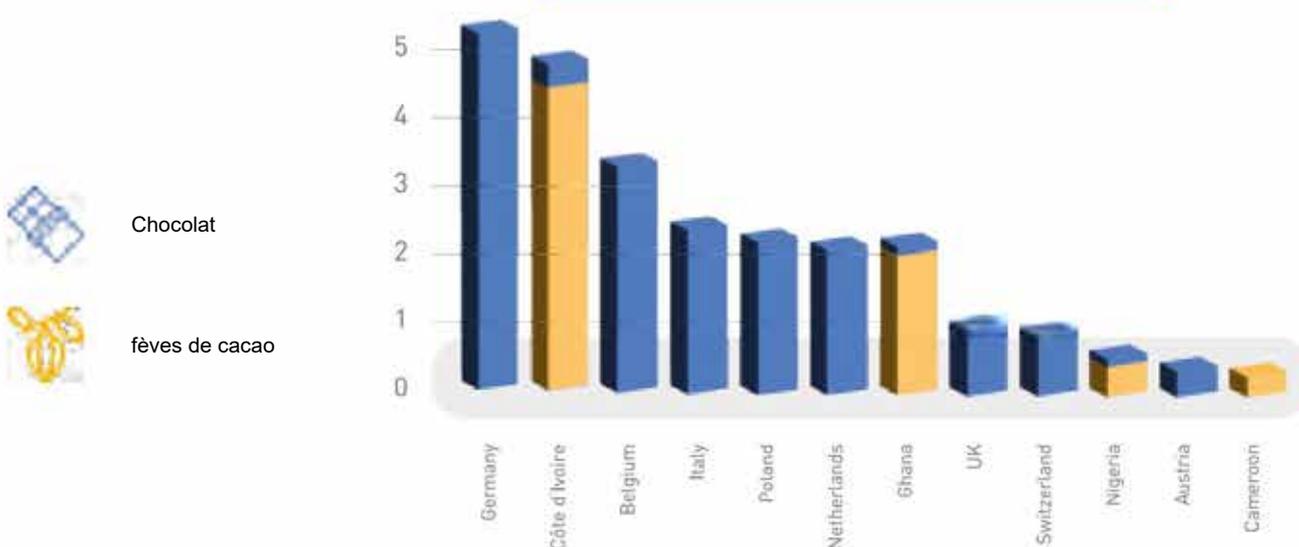


Avec des investissements judicieux, la Côte d'Ivoire pourrait également produire des aliments emballés et transformés à partir d'huile de palme locale et d'autres produits. L'urbanisation et la hausse des revenus stimulent la demande de produits alimentaires prêts à consommer, comme les chips, les boissons en bouteille et les nouilles instantanées, en Afrique de l'Ouest. En 2023, par exemple, le gouvernement ivoirien a signé un contrat de 100 millions de dollars pour la construction d'une usine de transformation de noix de cajou de 200 000 tonnes dans le complexe industriel ARISE-zone.

La position unique de la Côte d'Ivoire en tant que premier producteur mondial de cacao lui offre également l'opportunité de progresser sur l'échelle de la valeur ajoutée d'un produit de luxe majeur. Actuellement, seul un quart environ de la récolte de cacao du pays est usiné localement, ce qui a empêché la création d'industries en aval. Seule une infime partie est transformée en chocolat fini. De fait, les entreprises de transformation européennes captent la majeure partie de la valeur finale du chocolat vendu dans les magasins du monde entier. L'Allemagne gagne plus en exportant du chocolat fini que la Côte d'Ivoire en exportant des fèves brutes (voir figure 4.9).



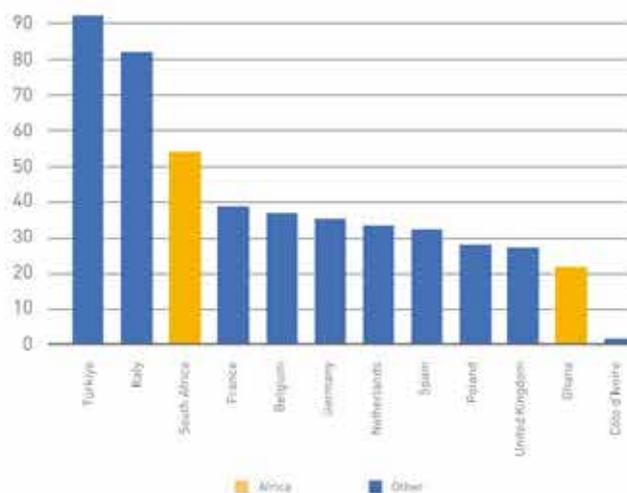
Figure 4.9 Exportations de cacao et de chocolat, en milliards USD



Investir dans le secteur local de la minoterie et de la chocolaterie pourrait permettre à la Côte d'Ivoire d'utiliser un produit africain pour répondre à la demande africaine. En 2022, le continent a importé pour 679 millions de dollars de chocolat, mais la Côte d'Ivoire n'en a fourni que 1,2 million (voir figure 4.10).



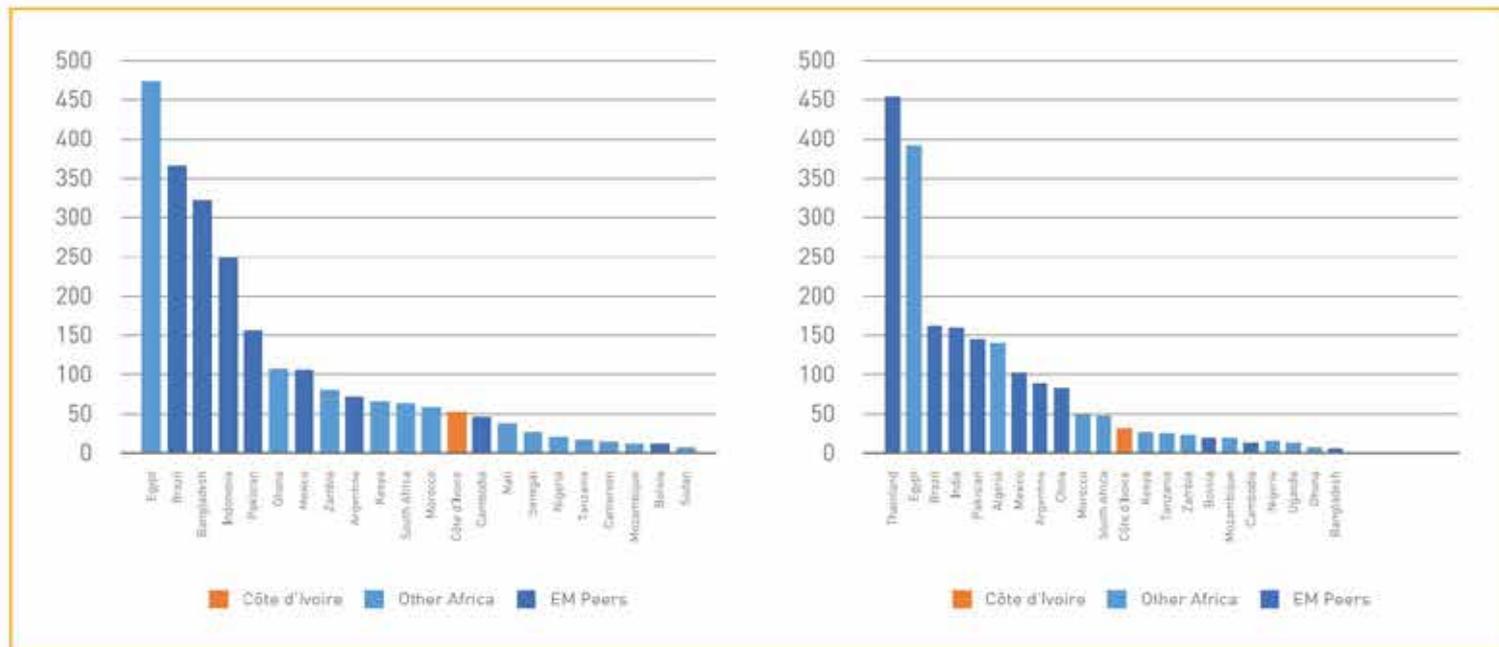
Figure 4.10 Exportations de chocolat vers l'Afrique, en millions USD



### Chaînes de valeur transfrontalières

La modernisation et l'industrialisation du secteur agricole en Côte d'Ivoire (et dans d'autres États de la ZLECA) créeraient également des chaînes de valeur transfrontalières en stimulant la demande d'intrants agricoles produits dans les économies africaines les plus développées, notamment au Maroc et en Afrique du Sud. Si la demande accrue de produits agricoles africains améliorerait les revenus des agriculteurs africains, ils pourraient investir dans des intrants agricoles coûteux qu'ils ne peuvent actuellement pas se permettre. La faiblesse des revenus et le manque d'accès au capital signifient que les agriculteurs de Côte d'Ivoire et de la majeure partie de l'Afrique sont beaucoup moins susceptibles d'utiliser des engrais ou des tracteurs modernes que leurs pairs ailleurs. L'Égypte fait figure d'exception (voir figure 4.11).

Figure 4.11 Utilisation d'engrais, kg par km de terres arables (LHS) et tracteurs par 100 km<sup>2</sup> de terres arables (RHS)



Source : FAO, Banque Mondiale

Le Maroc est déjà l'un des plus grands exportateurs mondiaux d'engrais et le pays a tout à gagner si la demande locale pour l'un de ses produits clés augmente.

Il s'agit d'un exemple frappant de la manière dont la ZLECA permettra aux économies africaines de bénéficier de la croissance rapide de leurs voisins. L'Égypte et l'Afrique du Sud sont également des fournisseurs établis de leurs homologues continentaux.

À court terme, la demande de tracteurs et d'autres machines agricoles sera probablement satisfaite à l'étranger.

La Chine est actuellement le principal fournisseur de ces biens du continent (voir Fig. 4.13).

Figure 4.12 Importations africaines d'engrais par source, en millions USD

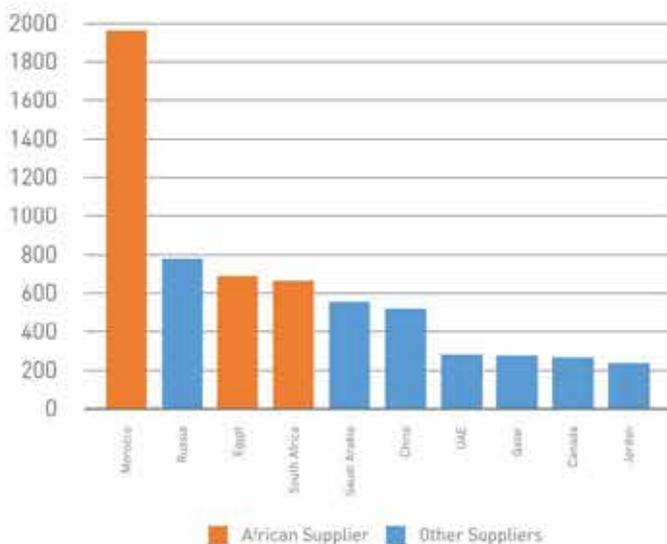
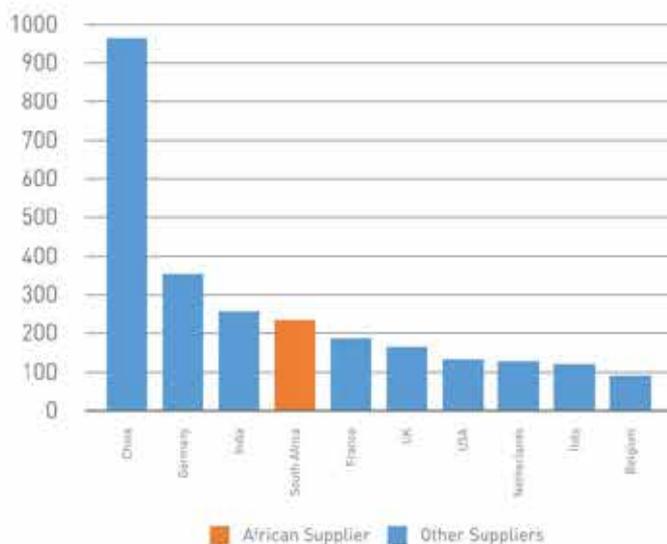
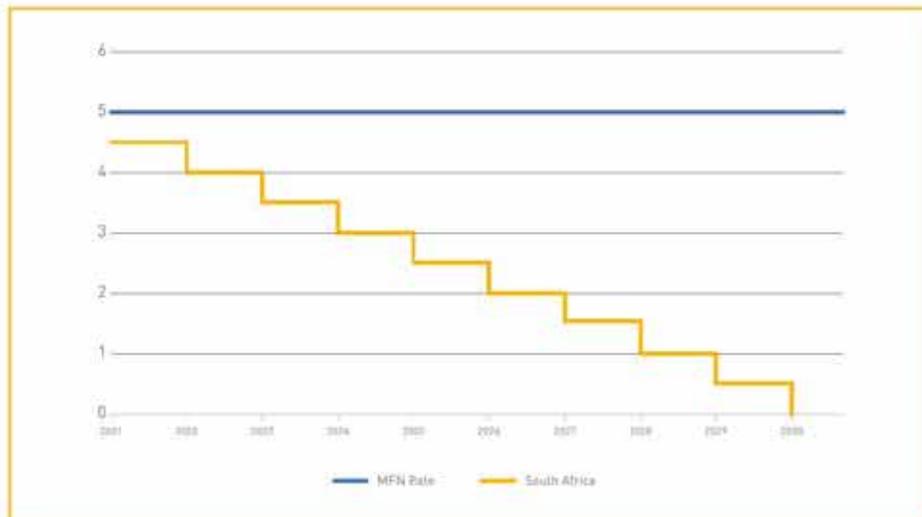


Figure 4.13 Importations africaines de tracteurs par source, en millions USD



Mais le secteur agricole industrialisé de l'Afrique du Sud pourrait approvisionner le continent, car des droits de douane plus bas lui confèrent un avantage en termes de coûts par rapport à ses concurrents asiatiques et étrangers. Alors que la Côte d'Ivoire applique un droit NPF de 5 % sur les tracteurs à essieu simple, celui qu'elle applique sur les importations en provenance d'Afrique du Sud tombera à 0 % d'ici 2030.

Figure 4.14 Tarif de la Côte d'Ivoire sur les tracteurs à essieu simple importés, %



Points clés à retenir :

L'agriculture demeure le premier employeur et un secteur économique clé en Afrique. La modernisation et l'industrialisation de la chaîne alimentaire peuvent accroître les revenus de centaines de millions de personnes. L'augmentation de la production contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire.

Les investisseurs devraient se concentrer sur les secteurs du stockage, de la chaîne du froid et de la transformation alimentaire. La Côte d'Ivoire est bien placée pour servir de plaque tournante pour les exportations alimentaires vers le reste de l'Afrique de l'Ouest, où la demande en produits alimentaires transformés augmente rapidement.

La modernisation du secteur agricole créera une demande importante d'intrants produits ailleurs en Afrique. Les fabricants d'engrais marocains et les fabricants de matériel agricole sud-africains devraient cibler de nouveaux marchés en Afrique de l'Ouest.



### 3. TEXTILE ET HABILLEMENT (AFRIQUE DE L'EST)

Pourquoi des vêtements et des accessoires ?

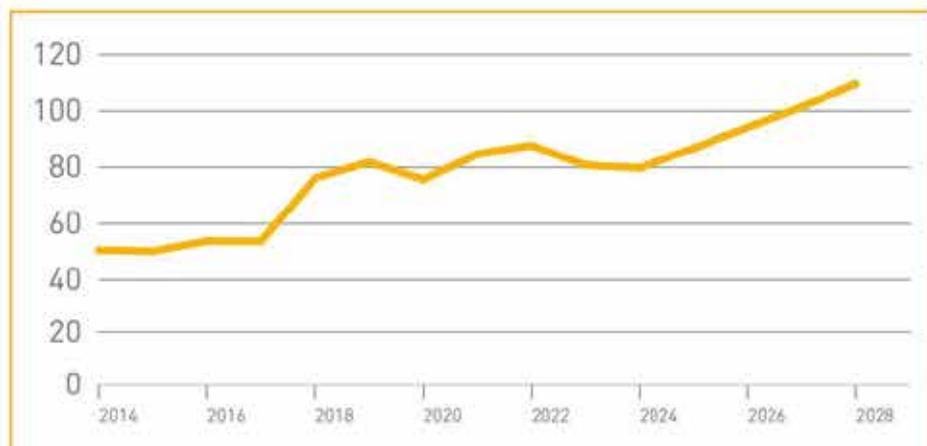
La fabrication de vêtements et d'articles d'habillement (y compris de chaussures) est une industrie à forte intensité de main-d'œuvre qui a marqué une première étape vers l'industrialisation des économies du monde entier. La fabrication de vêtements ne nécessite ni technologies avancées ni intrants complexes. Elle repose sur des intrants agricoles relativement simples et une main-d'œuvre abondante et peu rémunérée. Le Bangladesh, une économie pauvre en ressources et à faible revenu, est le dernier exemple de réussite dans ce secteur, devenu le deuxième exportateur mondial de prêt-à-porter. Les recettes d'exportation du pays provenant de ce secteur ont été multipliées par 30 au cours des 20 dernières années (voir figure 4.15).

Figure 4.15 Exportations de vêtements et de vêtements du Bangladesh, en milliards USD



La demande locale est forte. La population nombreuse et croissante de l'Afrique en fait un marché attractif pour les biens de consommation courante comme l'habillement. Les chiffres de BMI suggèrent que les ventes de vêtements sur le continent augmenteront de 36 % entre 2024 et 2028, pour atteindre 109 milliards de dollars (voir figure 4.16).

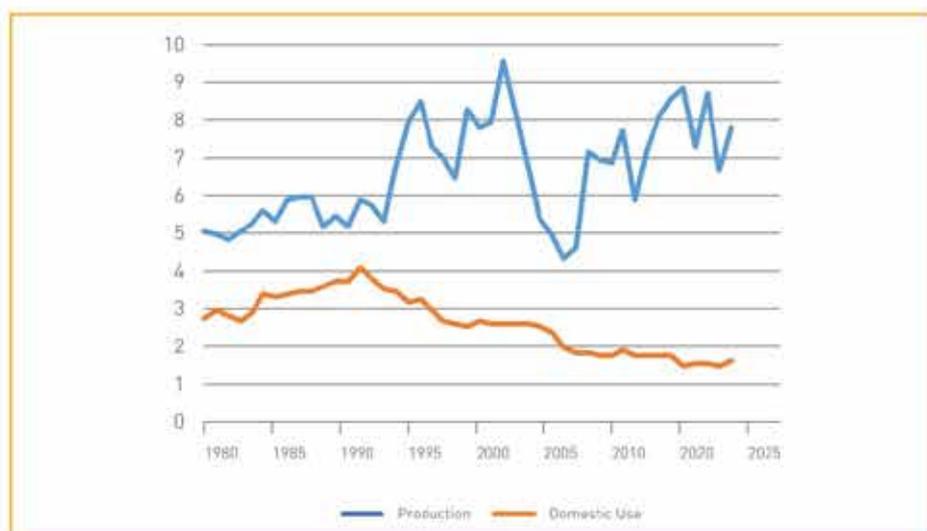
Figure 4.16 Afrique, dépenses en vêtements et chaussures, milliards USD



Source: BMI

Les économies africaines disposent des matières premières nécessaires pour répondre à cette demande sur leur territoire. Le coton est cultivé dans la plupart des sous-régions d'Afrique, et les pays de l'Ouest et de l'Est du continent sont également d'importants producteurs de cuir. De fait, la production de coton dépasse actuellement largement la demande locale, une grande partie de la récolte étant exportée brute (voir figure 4.17).

Figure 4.17 Production et utilisation intérieure du coton africain, des millions de balles de 480 lb

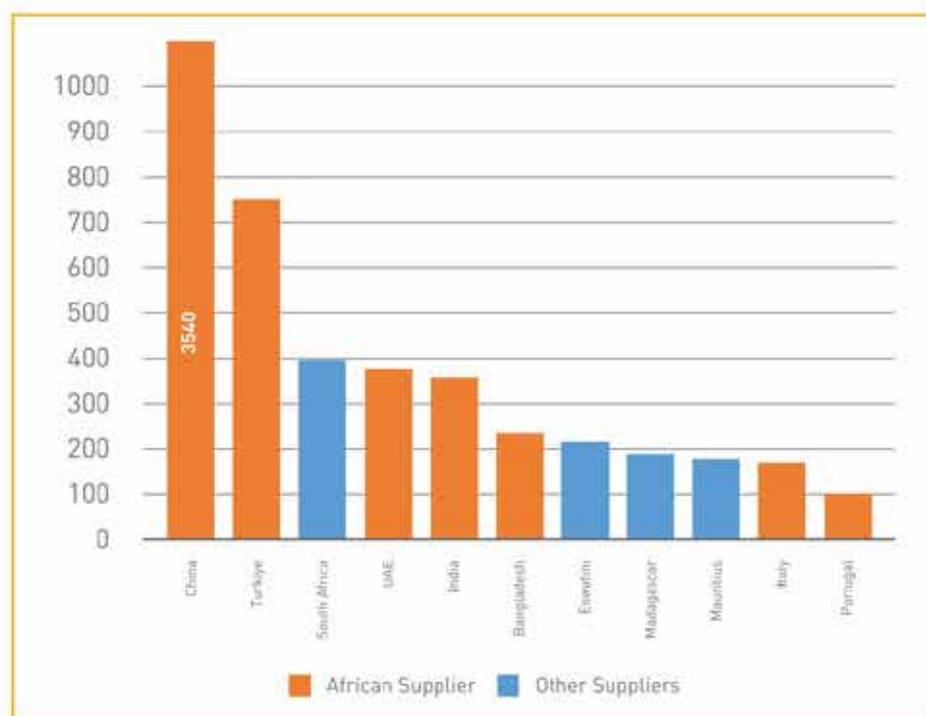


Source: USDA



Certes, cet excédent de coton est dû au déclin de l'industrie textile et de l'habillement en Afrique dans les années 1990 et 2000. La transformation nationale du coton a chuté de 50 % depuis 1992 (voir figure 4.17). Ce déclin a été provoqué par des importations bon marché en provenance de Chine et d'autres pays d'Asie. Les consommateurs africains ont dépensé 3,5 milliards de dollars en vêtements fabriqués en Chine en 2022, soit dix fois plus que pour des vêtements fabriqués en Afrique du Sud (voir figure 4.18).

Figure 4.18 Importations de vêtements africains par source, en millions USD



## Comment la ZLECA peut aider

Cependant, la baisse des droits de douane intra-africains entraînera une baisse des prix des vêtements africains et contribuera à reconquérir des parts de marché. La plupart des pays africains imposent des droits de douane élevés sur les vêtements importés, qu'ils proviennent d'Afrique ou d'Asie.

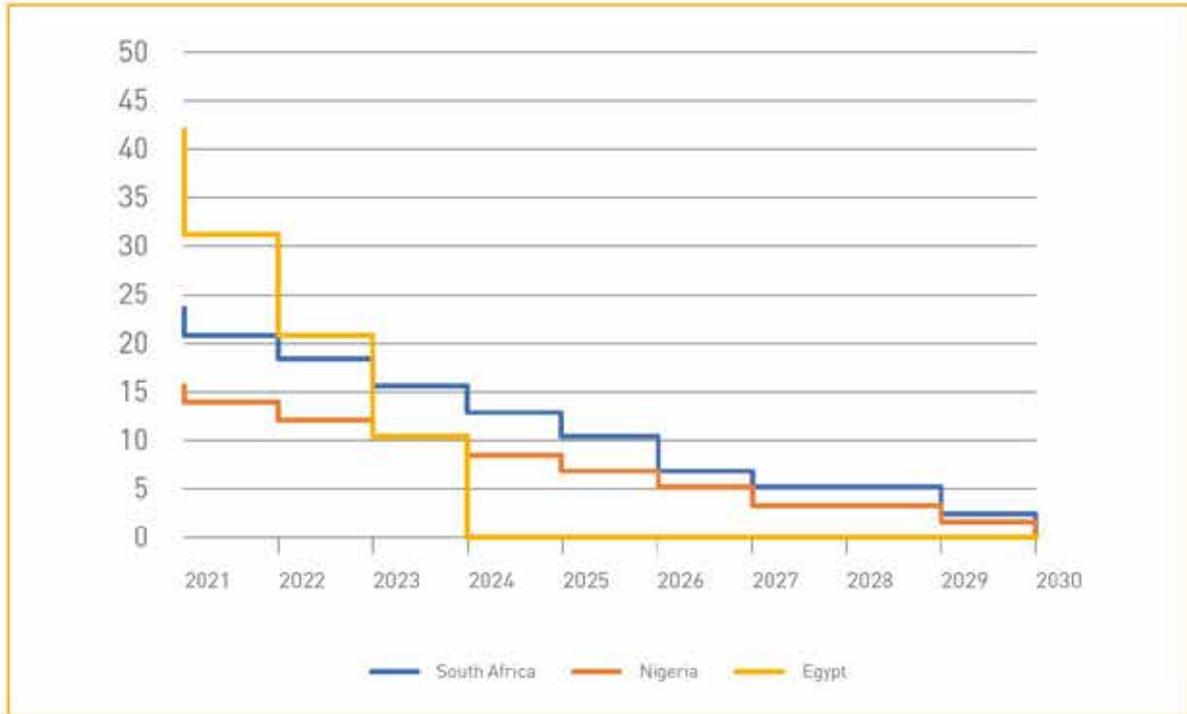
Dans le cadre de la ZLECA, les droits de douane sur les produits africains seront réduits (et finalement entièrement supprimés).

Cela réduira le coût des vêtements fabriqués en Afrique par rapport à ceux de leurs concurrents asiatiques.

La figure 4.19 présente les droits de douane appliqués aux vêtements de fabrication éthiopienne en Afrique du Sud, au Nigéria et en Égypte. En 2021, une cargaison de chemises de fabrication éthiopienne serait soumise à un droit de douane de 48 % à son entrée en Égypte, mais d'ici fin 2024, ce taux devrait être ramené à 0 %.

Étant donné que les droits de douane continueront d'être appliqués aux chemises chinoises et bangladaises, cela aidera les entreprises éthiopiennes à stimuler leurs exportations.

Figure 4.19 Droits d'importation sur les importations de vêtements éthiopiens, %



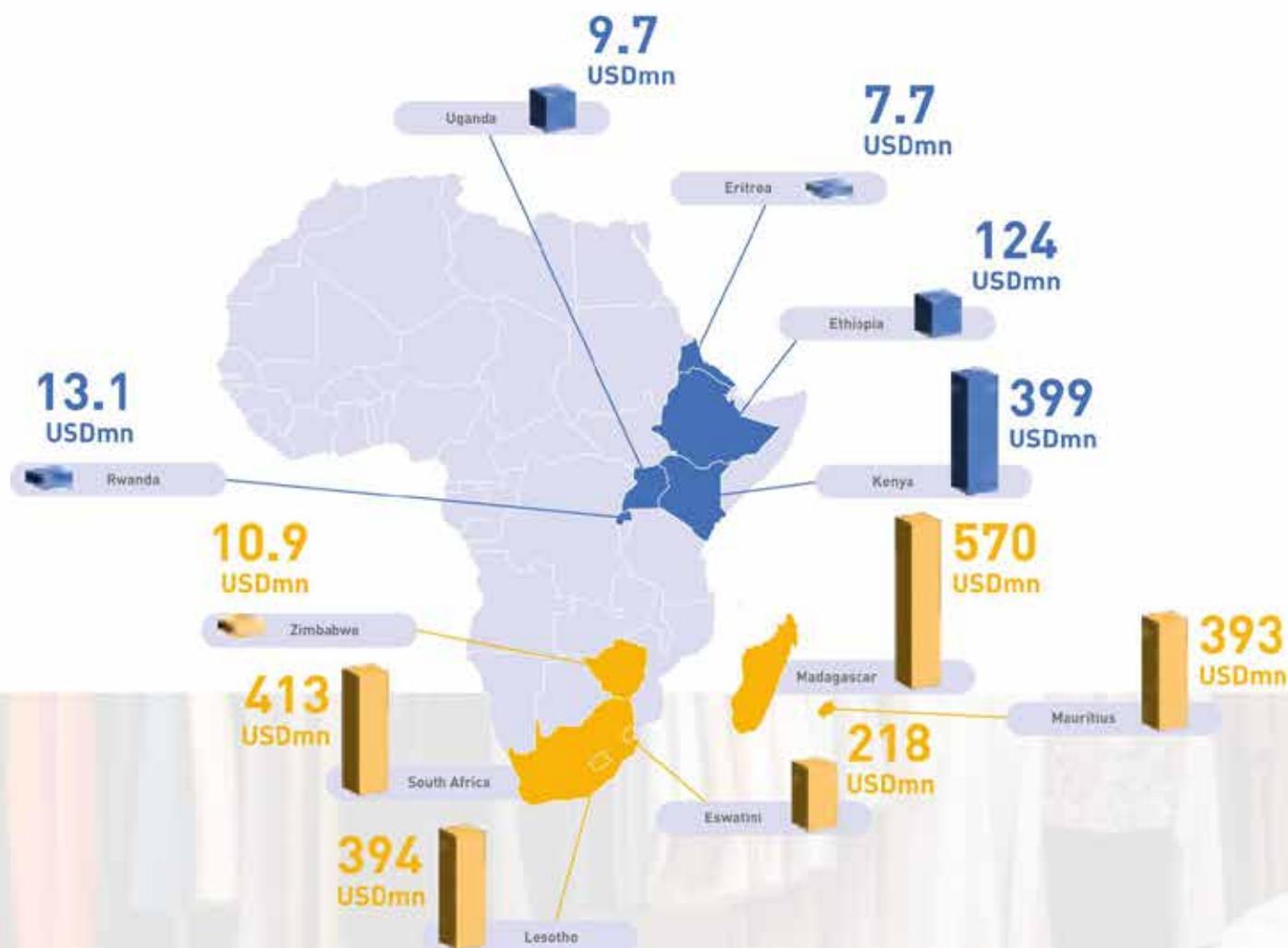
Au-delà de la théorie économique fondamentale, nous disposons de preuves solides que l'accès au marché en franchise de droits de douane peut stimuler les exportations africaines de vêtements. L'accès en franchise de droits de douane au marché américain, accordé par la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), a entraîné une forte hausse des exportations de vêtements du Lesotho et de l'Eswatini.



## Pourquoi l'Afrique de l'Est ?

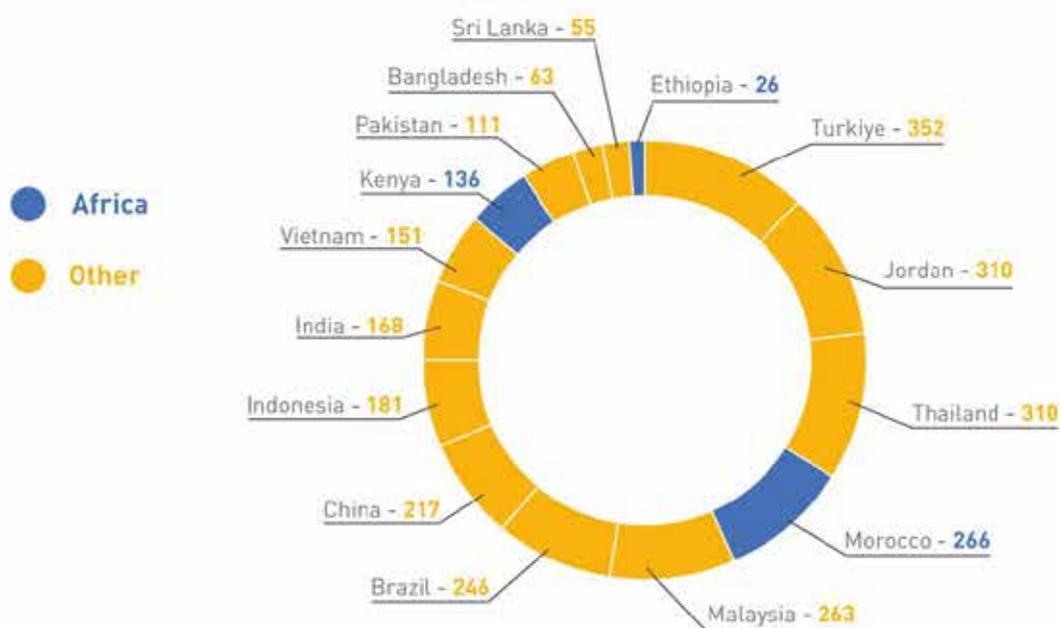
L'Afrique de l'Est est une sous-région africaine pauvre en ressources et riche en main-d'œuvre. Cette partie du continent dépend fortement de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie légère. En effet, si les secteurs de l'habillement et de la confection ont décliné ces dernières années dans une grande partie de l'Afrique en raison de la concurrence chinoise, l'Afrique de l'Est a conservé une performance relative supérieure. Actuellement, cependant, les industries de l'habillement est-africaines sont principalement orientées vers la satisfaction de la demande en Europe et aux États-Unis. Les pays d'Afrique australe dominent le commerce intra-africain de vêtements. Dans de nombreux cas, cela est dû aux échanges au sein de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) (voir figure 4.20). Lorsque la ZLECA réduira les barrières commerciales intra-africaines, les pays d'Afrique de l'Est seront bien placés pour gagner des parts de marché.

Figure 4.20 Exportations de vêtements d'Afrique subsaharienne, en millions USD



La majeure partie de l'Afrique de l'Est dispose des infrastructures nécessaires au développement de l'industrie légère. Le réseau électrique kenyan est parmi les plus fiables d'Afrique, et les travaux d'électrification en Éthiopie ont considérablement amélioré l'accès à l'électricité ces dernières années. La région dispose de vastes installations portuaires et d'importants investissements renforcent les liaisons ferroviaires intrarégionales. Cela pourrait aider les producteurs est-africains à atteindre les consommateurs dans toute l'Afrique, y compris dans l'ouest du continent, où la croissance de la demande devrait être la plus rapide. Les salaires du secteur sont très compétitifs, les travailleurs du textile en Éthiopie étant moins bien payés que partout ailleurs dans le monde (voir figure 4.21).

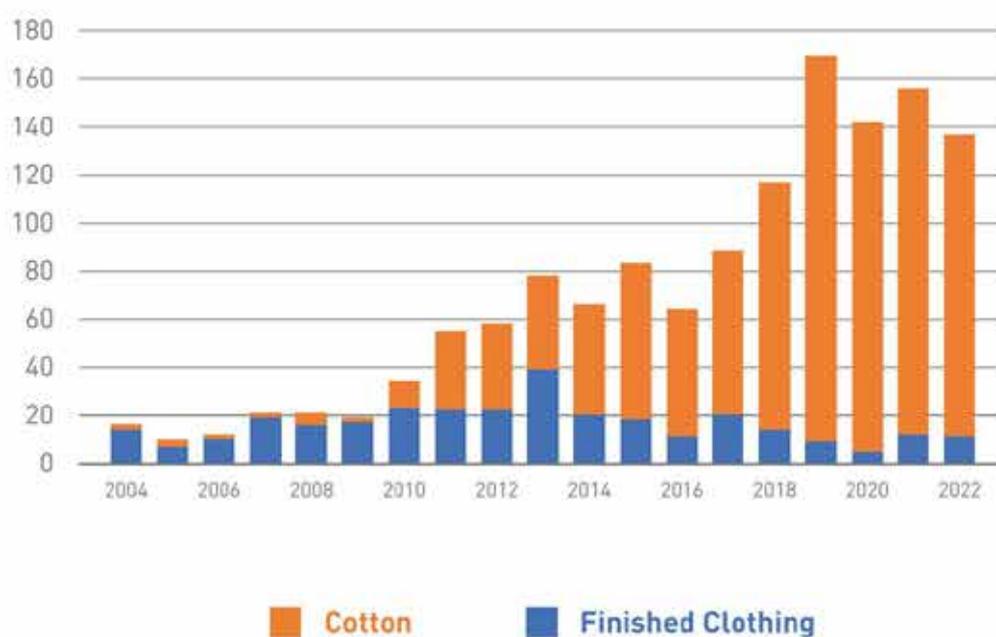
Figure 4.21 Salaires mensuels des ouvriers du vêtement, USD



Source: PNUD (2019)

L'Afrique de l'Est offre déjà un exemple positif d'utilisation de la production de vêtements pour progresser dans la chaîne de valeur. En 2005, l'Éthiopie exportait principalement du coton brut, ce qui créait peu d'emplois et peu de recettes d'exportation. Plus récemment, cependant, le pays a réussi à créer une industrie nationale du vêtement qui transforme un produit agricole brut en produits transformés destinés à la vente à l'étranger. Cela a décuplé les recettes d'exportation (voir figure 4.22). L'Éthiopie a également connu un certain succès en utilisant son secteur du cuir comme intrant dans la production de chaussures, mais les perturbations causées par la pandémie de Covid-19 et les troubles politiques qui ont suivi ont entraîné une baisse de la production au début des années 2020. Le développement futur du secteur du vêtement éthiopien dépend fortement de la réadmission du pays à l'accord commercial AGOA des États-Unis, dont il a été exclu en 2022.

Figure 4.22 Exportations de l'Éthiopie, en millions USD



## Points clés à retenir :

Le secteur de l'habillement offre aux pays riches en main-d'œuvre une opportunité unique d'entamer leur processus d'industrialisation. Le Bangladesh illustre comment une économie à faible revenu peut rapidement devenir un exportateur majeur.

L' Afrique dispose à la fois des matières premières nécessaires (coton, cuir, main-d'œuvre) et de la demande nécessaire pour soutenir une importante industrie du vêtement. Le déclin de l'industrie textile dans les années 1990 a été provoqué par la concurrence étrangère. Mais la réduction des droits de douane intra-africains offrira des avantages significatifs en termes de coûts.

L' Afrique de l'Est dispose d'une main-d'œuvre abondante, d'infrastructures solides et, dans certains domaines, a déjà réussi à progresser dans la chaîne de valeur. L'Éthiopie et le Kenya sont tous deux bien placés pour devenir des fournisseurs des principaux marchés de consommation africains, notamment l'Égypte et l'Afrique du Sud.

## 4. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (DIFFÉRENTES ÉCONOMIES)

### L'état de l'électrification

L'expérience des économies asiatiques à forte croissance suggère qu'une électricité bon marché et fiable est une condition nécessaire au changement structurel et à la réduction de la pauvreté. Mais si les pays africains doivent atteindre le même niveau d'électrification que leurs homologues asiatiques, ils sont confrontés au défi de le faire dans le contexte d'une transition énergétique mondiale : la voie à forte intensité de carbone empruntée par la Chine et l'Inde n'est plus envisageable.

### Le rôle de la ZLECA

Contrairement à de nombreux accords commerciaux modernes, la ZLECA ne comporte pas d'engagements environnementaux contraignants ni ne vise une transition énergétique juste. Malgré cela, l'accord stimulera la croissance du secteur des énergies propres du continent en encourageant les échanges d'électricité intra-africains et en facilitant la création de chaînes de valeur transfrontalières, permettant ainsi la fabrication locale des biens nécessaires à la transition énergétique.

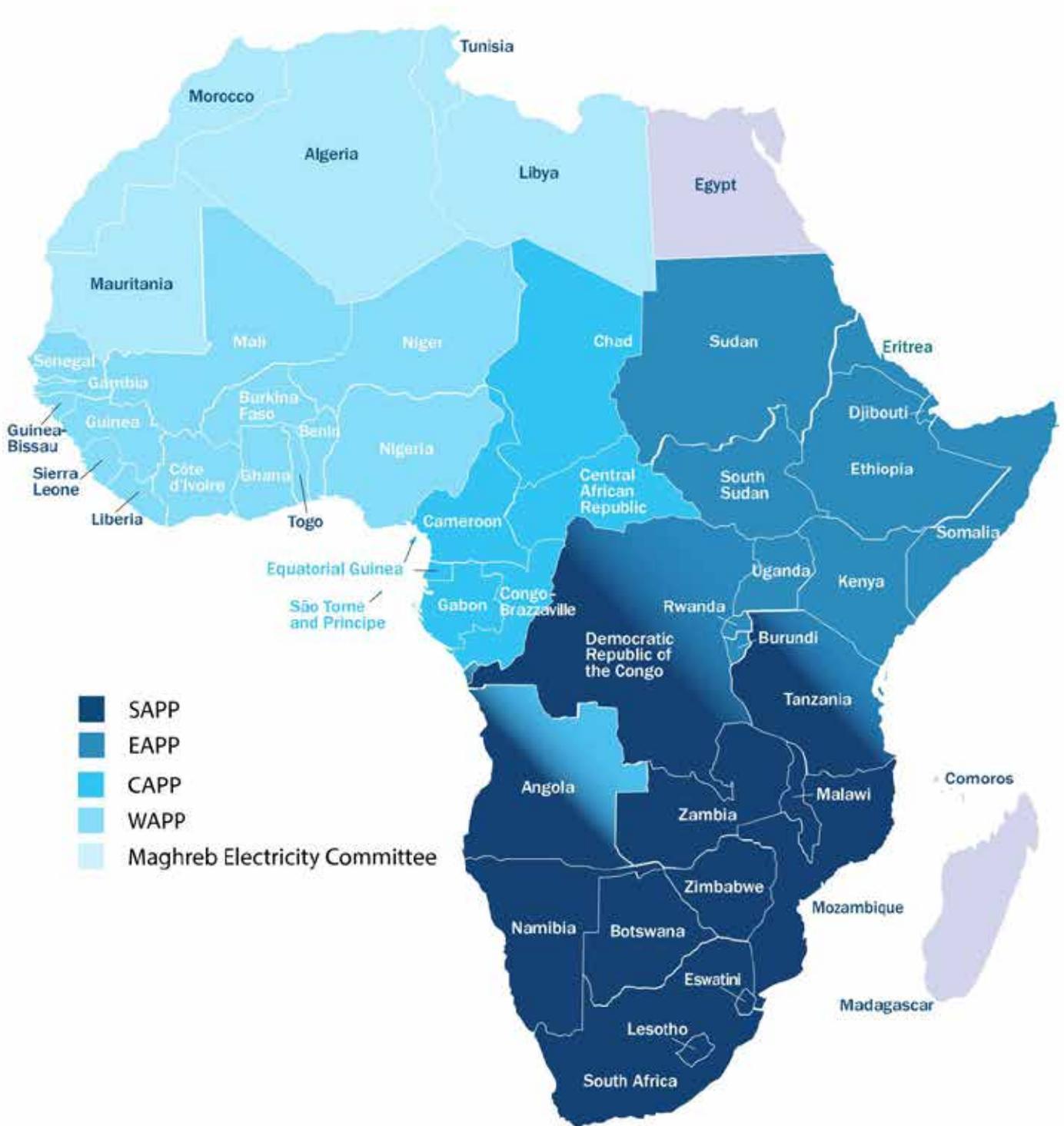


### Intégration des réseaux électriques nationaux

Le commerce transfrontalier d'électricité peut réduire les coûts de production grâce aux économies d'échelle, encourager l'investissement dans les pays où le potentiel de production dépasse la demande locale et créer des réseaux plus résilients.

Le continent compte déjà cinq « pools énergétiques » en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, australe et orientale, ainsi qu'au Maghreb. Cependant, tous ces pools souffrent d'un sous-investissement, d'inefficacités réglementaires et d'un manque de confiance entre les gouvernements. La ZLECA peut favoriser l'intégration au sein de ces agences régionales et entre elles en facilitant l'harmonisation réglementaire. La création du système de règlement des différends de la ZLECA contribuera également à renforcer la confiance entre les gouvernements.

Les pools énergétiques existants couvrent déjà la majeure partie de l'Afrique



Source: BMI

## Indigénisation de la chaîne de valeur de l'électrification

La ZLECA peut également contribuer à accélérer la transition énergétique de l'Afrique en créant un marché unique pour les biens et services nécessaires à la production, au transfert et au stockage d'énergie propre. Cela entraînera une baisse des prix et encouragera la création de ces biens en Afrique. Les économies africaines produisent d'importantes quantités de minéraux nécessaires à la transition énergétique, notamment la majeure partie du cobalt et du platine mondiaux (voir figure 4.23). Cependant, l'essentiel de la production est concentré dans des économies aux bases industrielles limitées (par exemple, la Zambie et la RDC).

La ZLECA peut contribuer à créer des liens entre les mineurs du continent et ses fabricants, en encourageant la production de biens à haute valeur ajoutée, comme les batteries ou les panneaux solaires, en Afrique même.

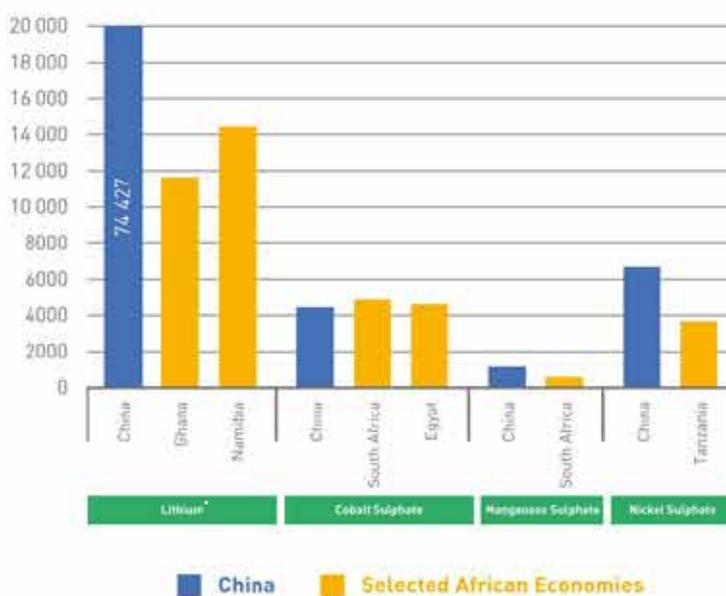
Figure 4.23 Minéraux de transition énergétique, Part de l'Afrique dans la production mondiale, % du total



Source: BMI

En effet, le coût du raffinage de ces minéraux en Afrique a déjà baissé, et certaines parties du continent peuvent désormais concurrencer la Chine, qui est le leader mondial du raffinage des métaux (voir Fig 4.24).

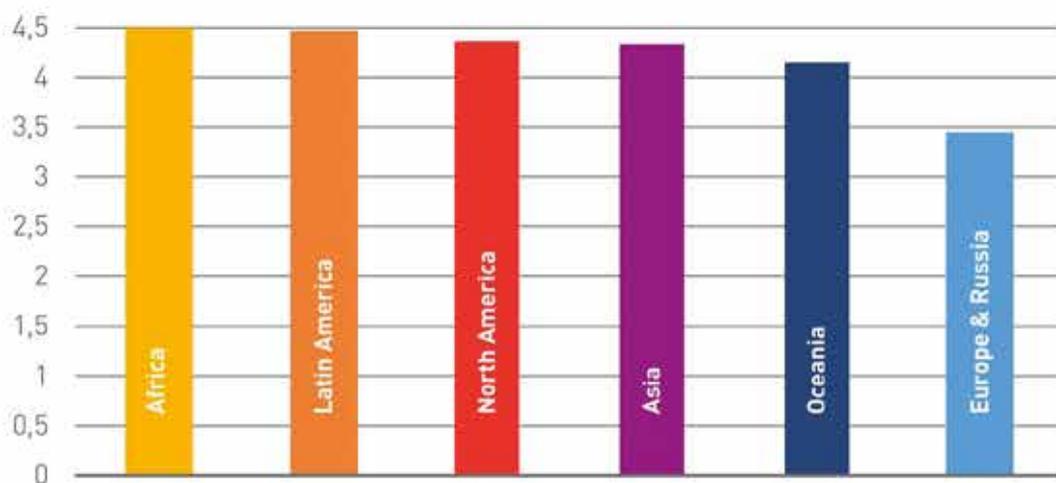
Figure 4.24 Coût de livraison du produit raffiné vers l'UE, USD/tonne





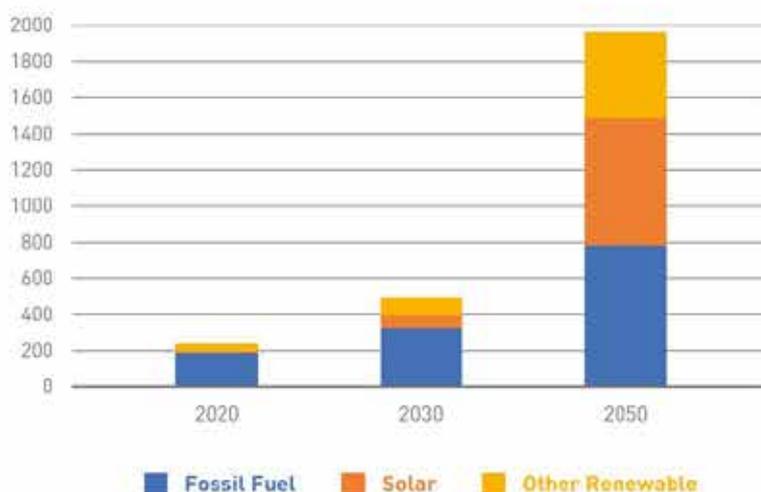
Bien que les opportunités soient nombreuses, le secteur de l'énergie solaire se distingue. L'Agence internationale de l'énergie estime que l'Afrique possède 60 % des meilleures ressources solaires du monde. Un pays africain moyen peut produire beaucoup plus d'énergie solaire que ses pairs ailleurs (voir figure 4.25).

Figure 4.25 Production potentielle d'énergie solaire pratique moyenne à long terme (kWh/kWp/jour)



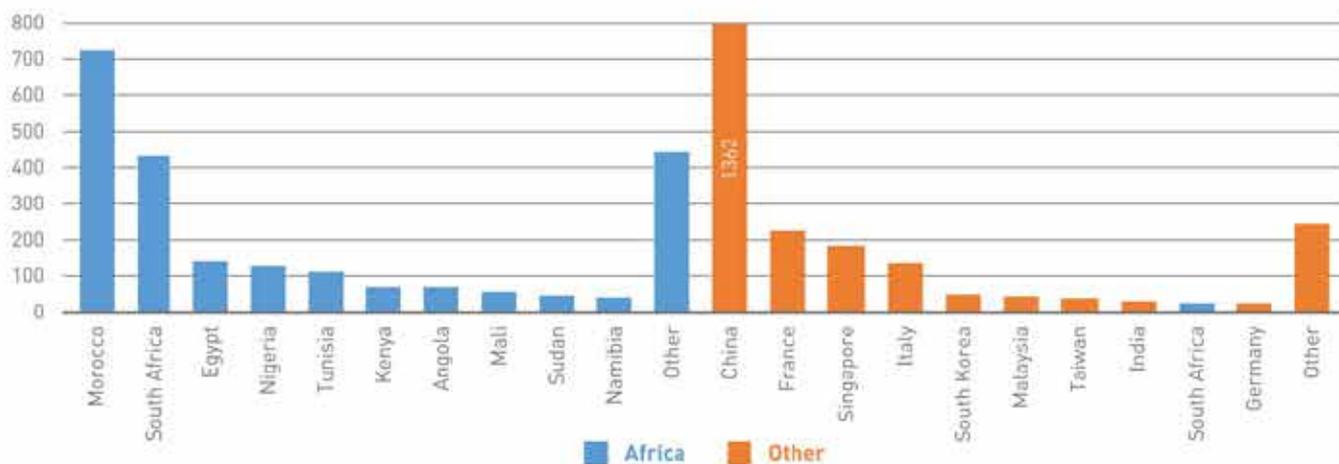
Bien que l'énergie solaire ait traditionnellement été une forme d'énergie coûteuse, ses prix ont fortement chuté. Le coût moyen actualisé de l'électricité (LCOE) du solaire photovoltaïque non subventionné a diminué d'environ 90 %, passant de 400 USD/MWh en 2011 à 41 USD/MWh en 2022. De nombreux analystes prévoient en effet que le solaire jouera un rôle clé dans la transition électrique de l'Afrique au cours des prochaines années (voir figure 4.26).

Figure 4.26 Capacité de production totale (GW)



Cela créera une forte demande de panneaux solaires et d'autres équipements. Actuellement, la plupart de ces biens sont importés, la plupart étant achetés en Chine. L'Afrique du Sud est la seule économie africaine à figurer parmi les dix premières sources de composants de panneaux solaires du continent, et elle n'a expédié que 29 millions de dollars en 2022 (voir figure 4.27).

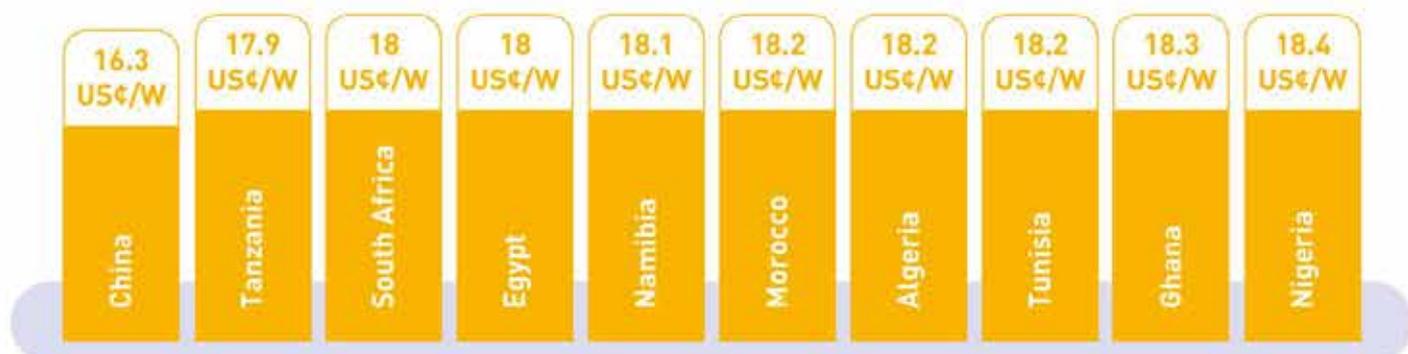
Figure 4.27 Importations de panneaux et composants solaires africains (à gauche) et sources (à droite), en millions USD





Le vaste marché créé par la ZLECA encouragera toutefois la production nationale de ces biens dans certaines régions d'Afrique, qui pourront ensuite devenir des fournisseurs pour leurs voisins. Des chiffres récents suggèrent que, si le coût de production des panneaux solaires reste supérieur en Afrique qu'en Chine, l'écart se réduit (voir figure 4.28).

Figure 4.28 Coût de production des panneaux solaires (US¢/W)

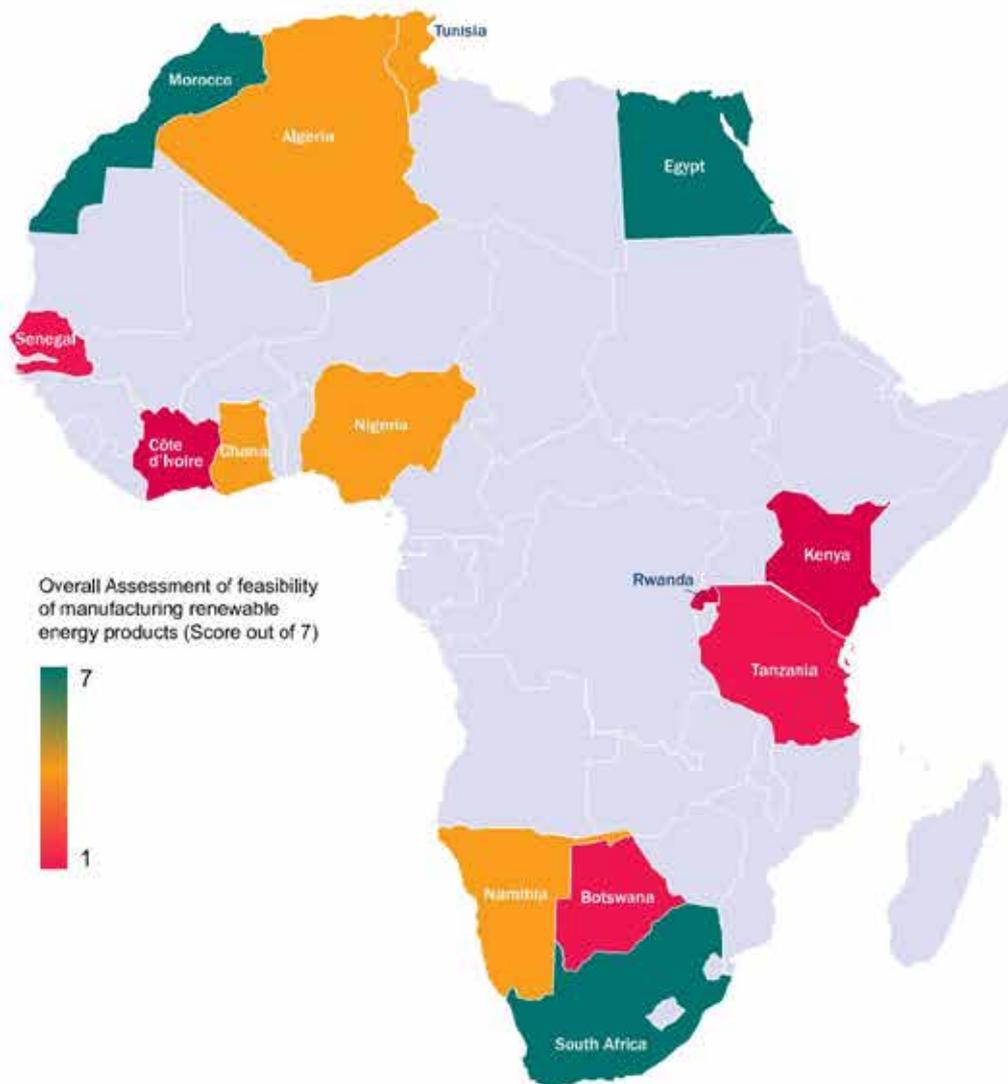


La ZLECA entraînera une baisse supplémentaire des prix en réduisant les coûts d'importation, en créant des économies d'échelle et en facilitant les flux d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises sud-africaines, par exemple, investissent déjà dans la création de centres de production en Zambie, pays riche en minéraux clés et où la demande d'électricité est en croissance.

Cela devrait permettre la création de certains pôles clés de production de machines solaires qui produisent pour le reste de la région.

L'ONG internationale Sustainable Energy for All a comparé le potentiel de 14 marchés africains pour l'industrie solaire. En se basant sur leurs infrastructures, leurs secteurs manufacturiers nationaux et leur environnement réglementaire, l'organisation a identifié le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Égypte comme les pays présentant le plus fort potentiel (voir la carte des pôles potentiels d'énergie solaire).

Potentiels pôles d'énergie solaire



Points clés à retenir :

- L'électrification est une condition préalable nécessaire pour atteindre les objectifs économiques et sociaux de l'Afrique.

La ZLECA peut encourager la coopération et la création de pools énergétiques plus vastes. Une confiance accrue entre les États et des investissements accrus contribueront également à approfondir l'intégration au sein des entités sous-régionales existantes.

- L'Afrique dépend actuellement des importations pour les biens d'équipement nécessaires à la poursuite de l'électrification et à la transition énergétique, mais le commerce intra-africain peut contribuer à stimuler la production nationale. Les pôles régionaux peuvent bénéficier d'économies d'échelle, transformant les ressources africaines en biens technologiques essentiels.

# Conclusion

- La ZLECA est encore en cours d'élaboration. Les investisseurs ne doivent pas s'attendre à un changement immédiat de la situation sur le terrain. En effet, comme beaucoup dépendra de la mise en œuvre du système, il est important de ne pas se fonder sur des hypothèses trop hâtives.

La ZLECA n'instaurera pas d'homogénéité réglementaire. Contrairement à l'UE, la ZLECA ne crée pas d'ordre juridique homogène ni d'institutions fortes. Les gouvernements nationaux et les CER resteront des acteurs clés du système. Bien que ce processus soit plus complexe et moins discipliné que celui de l'Europe, l'expérience de l'Asie suggère qu'il peut néanmoins stimuler significativement le commerce et la croissance économique.

- En effet, le potentiel de hausse est considérable. Même si l'accord n'est que partiellement mis en œuvre, il augmentera sensiblement le PIB global de l'Afrique. Les gains seront plus importants pour les petites économies de la région.

L'impact de l'accord variera considérablement selon les économies et les secteurs. Ce rapport a mis en évidence quatre bénéficiaires potentiels de l'accord, mais il y en aura bien d'autres.

Le développement des chaînes de valeur transfrontalières peut produire d'importants effets secondaires. Dans l'exemple de l'agroalimentaire, la modernisation du secteur agricole ivoirien stimulera non seulement les exportations du pays, mais offrira également un nouveau marché pour les intrants provenant d'ailleurs sur le continent.

La ZLECA encouragera la création de pôles économiques régionaux. Si les bénéfices se feront sentir dans toute la région, les économies africaines les plus industrialisées seront mieux placées pour répondre à la demande croissante.

Le Maroc, l'Afrique du Sud, le Kenya et la Côte d'Ivoire en sont quelques exemples clés.

La ZLECA peut contribuer à combler le fossé entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Cet accord encouragera les échanges commerciaux entre les deux continents, souvent perçus comme une frontière entre les deux zones économiques distinctes et indépendantes. Le Maroc est bien placé pour bénéficier d'une interaction accrue entre les régions du Nord et du Sud de l'Afrique.

# Glossaire

- **Secrétariat de la ZLECA** : un organisme administratif basé au Ghana qui gèrera la ZLECA au quotidien (voir chapitre un).
  - **ASEAN** : L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est une communauté régionale composée du Brunei, du Cambodge, de l'Indonésie, du Laos, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande et du Vietnam.
  - **Marchandises exclues** : Produits sur lesquels les États parties à la ZLECA continueront d'imposer des droits de douane même après l'entrée en vigueur complète de l'accord.
  - **Initiative pour le commerce guidé (GTI)** : Projet pilote dans le cadre duquel huit États parties à la ZLECA ont convenu d'appliquer les règles commerciales de la ZLECA à une liste définie de biens. Cette initiative couvre le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie (voir chapitre 1).
  - **Intergouvernemental** : décrit un groupe ou un processus qui est guidé par des négociations entre gouvernements plutôt que dirigé par une institution supranationale indépendante.
  - **Barrières non tarifaires (BNT)** : Obstacles au commerce international qui n'impliquent pas de droits de douane traditionnels. Les BNT peuvent prendre diverses formes, notamment des exigences réglementaires, des normes techniques, des procédures d'octroi de licences et des quotas (voir chapitre 1).
- Communauté économique régionale (CER)** : Les institutions sous-régionales existantes qui gèrent les échanges commerciaux entre les différentes parties de l'Afrique. Le traité de la ZLECA décrit les huit CER suivantes comme « éléments constitutifs » de la ZLECA : le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) (voir chapitre 1).
- **Marchandises sensibles** : produits sur lesquels les États parties à la ZLECA n'auront pas à supprimer les droits de douane avant 2033. Peut représenter jusqu'à 7 % de toutes les lignes tarifaires.
  - **Institutions supranationales** : organismes internationaux, comme la Commission européenne, qui sont habilités à agir indépendamment des États et qui peuvent imposer des limites significatives à leurs membres (voir chapitre trois).
  - **Tarif** : Une taxe imposée sur les marchandises importées.
  - **Géométrie variable** : une approche flexible dans laquelle une certaine intégration se produit parfois au sein d'un sous-ensemble d'un groupe plus large.

# Sources

Abreha, Kaleb G. ; Woubet Kassa ; Emmanuel KK Lartey ; Taye A. Mengistae ; Solomon Owusu ; et Al-bert G. Zeufack, 2021, « [Industrialisation en Afrique subsaharienne : saisir les opportunités des chaînes de valeur mondiales](#) », Banque mondiale

Adéniran, Adédéji ; Chukwuka Onyekwena ; Sone Osakwe ; et Chimere Iheonu, 2021, « [Comment la ZLECAf peut-elle améliorer l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie en Afrique ?](#) », IISD

Agarwal, Prachi ; Antoine Noir ; Alberto Lemme ; Vuyiswa Mkhabela ; et John Stuart, 2022, « [Le Zone de libre-échange continentale africaine et chaîne de valeur automobile](#) », ODI

Attia, Benjamin, 2022, « [Cinquièmement, l'Accord de libre-échange continental africain peut réduire les risques pour le secteur énergétique du continent](#) », Energy for Growth Hub

Secrétariat de la ZLECAf, 2024, [Livre tarifaire électronique de la ZLECAf](#)

Secrétariat de la ZLECA et PNUD, 2021, « [Rapport sur l'avenir 2021 : Quelles chaînes de valeur pour un Made in Révolution africaine](#) »

Union africaine, 2018, « [Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine](#) »

Équipe de recherche BMI, 2023, « [Vers 2050 : grandes tendances de l'industrie, de la politique et de l'économie mondiale](#) » Fitch Solutions

Brookings, 2019, « [L'industrialisation de l'Afrique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale : stratégies logistiques pour la compétitivité mondiale](#) »

Coulibaly, Souleymane ; Woubet Kassa ; et Albert G. Zeufack, 2022, « [L'Afrique dans le nouveau commerce](#) » « [L'accès au marché de l'environnement en période de troubles](#) » Banque mondiale

Demirguc-Kunt, Asli ; Leora Klapper ; Dorothe Singer, 2017, « [Inclusion financière et croissance inclusive : Un examen des données empiriques récentes](#) » Banque mondiale

Echandi, Roberto ; Maryla Maliszewska ; et Victor Steenbergen, 2022, « [Tirer le meilleur parti de l'Afrique](#) » « [Zone de libre-échange continentale : tirer parti du commerce et des investissements directs étrangers pour stimuler la croissance et Réduire la pauvreté](#) », Banque mondiale

Organisation internationale du travail « [OIT Stat](#) »

Fonds monétaire international, 2023, « [Enquête sur l'accès aux services financiers](#) »

Maliszewka, Maryla et Michele Ruta, 2020, « [La zone de libre-échange continentale africaine : perspectives économiques et Effets de distribution](#) Banque mondiale

Manduna, Calvin et Taku Fundira, 2022, « [Comment garantir que la ZLECA propulse l'économie verte en Afrique](#) » [Transition](#)", AVRIL

Scharwatt, Claire Penicaud et Elisa Minischetti, 2014, « [Atteindre la moitié du marché : les femmes et](#) [« Argent mobile »](#), GSMA

Énergie durable pour tous, 2023, « [Opportunités et progrès dans la production d'énergies renouvelables en Afrique](#) »

Takudzwa Pasara, Michael et Steven Henry Dunga, « [Qui gagne et qui perd dans la ZLECA ? Une analyse de simulation dans les pays de la CEDEAO](#) » dans la Revue internationale d'études économiques et financières, vol. 12, n° 2, 2020

Carte du commerce, 2022, « [Statistiques du commerce international](#) »

PNUD, 2023, « [L'Éthiopie peut-elle devenir une puissance industrielle ?](#) » (Document de travail)

Département de l'Agriculture des États-Unis, 2024, « [Statistiques du service agricole étranger](#) »

Banque mondiale, 2024, « [Indicateurs du développement dans le monde](#) »

Banque mondiale, 2024, « [Atlas solaire mondial](#) »





CASABLANCA FINANCE CITY  
القطب المالي للدار البيضاء